



Résumé de l'expertise n° 2310-0587.FB

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **Résidence Paquerette**
160 à 164 rue le Chatelier
Quartier de la Delorme (146 (appartement) - 112 (cave n°12))
Commune : **13015 MARSEILLE 15**
Section cadastrale 902 B, Parcelle(s) n° 41
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Etage 9, Lot numéro 146 (appartement) - 112 (cave n°12)

Périmètre de repérage : ... **Ensemble des parties privatives**

	Prestations	Conclusion
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
	Gaz	L'installation ne comporte aucune anomalie. (norme 2022)
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. Les vérifications de fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel n'ont pu être effectuées.
	DPE	300 15 E kWh/m²/an kg CO₂/m²/an Estimation des coûts annuels : entre 1 170 € et 1 620 € par an Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2313E3407063M
	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 59,82 m² Surface au sol totale : 59,82 m²



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (Listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 2310-0587.FB

Date du repérage : 03/10/2023

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 ^{er} juin 2015.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue : Résidence Paquerette 160 à 164 rue le Chatelier Quartier de la Delorme (146 (appartement) - 112 (cave n°12)) Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: Etage 9, Lot numéro 146 (appartement) - 112 (cave n°12) Code postal, ville : . 13015 MARSEILLE 15 Section cadastrale 902 B, Parcelle(s) n° 41
Périmètre de repérage :	 Ensemble des parties privatives
Type de logement :	 Appartement - T4
Fonction principale du bâtiment :	 Habitation (partie privative d'immeuble)
Date de construction :	 < 1997

Le propriétaire et le donneur d'ordre	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : Adresse :
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : SYNERGIE HUISSIERS 13 Adresse : 21 rue Bonnefoy 13006 MARSEILLE 06

Le(s) signataire(s)				
	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	BAROUIH Frédéric	Opérateur de repérage	B.2.C 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM	Obtention : 28/05/2021 Échéance : 27/05/2028 N° de certification : B2C 0452
Raison sociale de l'entreprise : DIAGNOSTICS & EXPERTISES (Numéro SIRET : 922403464) Adresse : 2332 Route de Marseille, 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume Désignation de la compagnie d'assurance : AXA Numéro de police et date de validité : 3250734 - 31/12/2023				

Le rapport de repérage	
Date d'émission du rapport de repérage : 10/10/2023, remis au propriétaire le 10/10/2023	
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses	
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 13 pages	

Sommaire

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage
 - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
 - 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
- 6 Signatures
- 7 Annexes

1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Sous-Sol - Cave	Toutes	Non localisée

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations réglementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B"). De ce fait le vendeur reste responsable au titre des vices cachés en cas de présence d'Amiante. En cas de présence d'Amiante, et si il y a obligation de retrait, ce dernier sera à la charge du vendeur.

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse

Adresse : -

Numéro de l'accréditation Cofrac : -

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement durs (plaques de menuiseries)
	Revêtement durs (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
	Coffrage perdu
	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
Portes coupe-feu	Rebouchage
	Joints (trusses)
Vide-ordures	Joints (bandes)
	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
Bardages et façades légères	Bardeaux bitumineux
	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
Conduits en toiture et façade	Panneaux (fibres-ciment)
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

9ème étage - Entrée,
9ème étage - Salle à Manger,
9ème étage - Séjour,
9ème étage - Cuisine,
9ème étage - Dégagement,

9ème étage - Wc,
9ème étage - Salle de Bains,
9ème étage - Balcon,
9ème étage - Chambre 1,
9ème étage - Chambre 2

Localisation	Description
9ème étage - Entrée	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Dalles Polystyrène Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
9ème étage - Salle à Manger	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Dalles Polystyrène Plinthes : Carrelage Fenêtre : PVC Volet : Bois et Peinture
9ème étage - Séjour	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : PVC Volet : Bois et Peinture
9ème étage - Cuisine	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture + Faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : PVC Porte : Bois et Peinture Volet : Bois et Peinture
9ème étage - Dégagement	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
9ème étage - Wc	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture + Faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
9ème étage - Salle de Bains	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture + Faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : PVC Porte : Bois et Peinture Volet : Bois et Peinture
9ème étage - Chambre 1	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : PVC Porte : Bois et Peinture Volet : Bois et Peinture
9ème étage - Chambre 2	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : PVC Porte : Bois et Peinture Volet : Bois et Peinture
9ème étage - Balcon	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture

4. – Conditions de réalisation du repérage**4.1 Bilan de l'analyse documentaire**

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant**4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ**

Date de la commande : 26/09/2023

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 03/10/2023

Heure d'arrivée : 09 h 00

Durée du repérage : 01 h 00

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Maître Xavier TITTON

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Aucun prélèvement n'a été réalisé.

5. – Résultats détaillés du repérage**5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)**

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*
Néant	-		

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport

** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

5.3 Liste des matériaux ou produits (liste A et B) ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C** 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **MARSEILLE 15**, le **03/10/2023**

Par : **BAROUH Frédéric**

Cachet de l'entreprise

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
SARL au capital de 1 000 €
2332 ROUTE DE MARSEILLE
83470 ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME
N° SIRET : 525 52 20 09
06 59 52 20 09

ANNEXES**Au rapport de mission de repérage n° 2310-0587.FB****Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

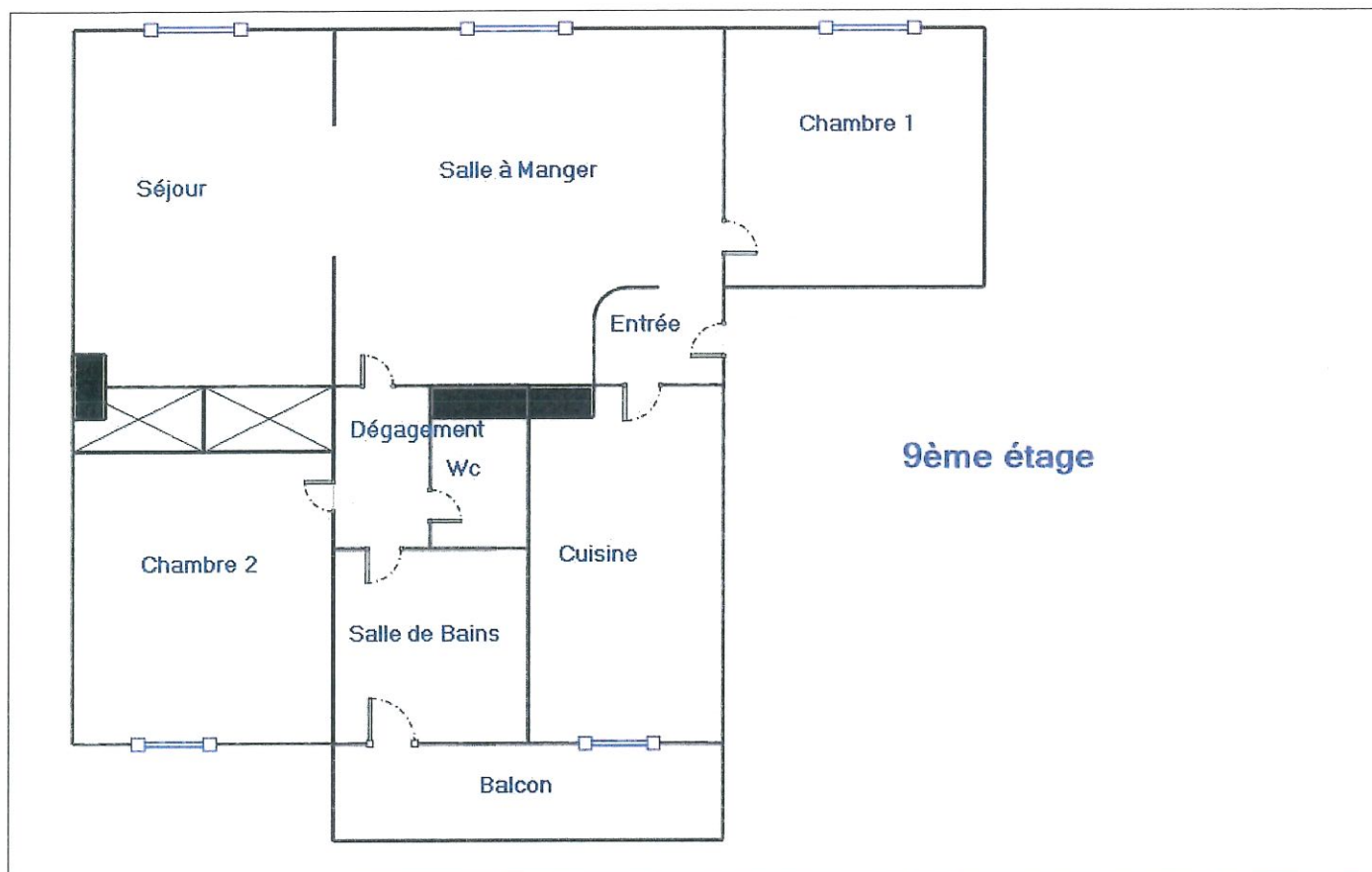
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes**7 Annexes****7.1 Schéma de repérage****7.2 Rapports d'essais****7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante****7.4 Conséquences réglementaires et recommandations****7.5 Recommandations générales de sécurité****7.6 Documents annexés au présent rapport**

7.1 - Annexe - Schéma de repérage



Légende

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage
	Brides		Colle de revêtement
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites

Nom du propriétaire :
Mme Zina Valérie BENMAZOUZ
 Adresse du bien :
Résidence Paquerette
160 à 164 rue le Chatelier
Quartier de la Delorme (146
(appartement) - 112 (cave n°12))
13015
MARSEILLE 15

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres, ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conservation et transmission de ce rapport (Article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019)

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.fr>).

mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible



Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 2310-0587.FB
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 03/10/2023
Heure d'arrivée : 09 h 00
Temps passé sur site : 01 h 00

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Bouches-du-Rhône**

Adresse : **Résidence Paquerette**

160 à 164 rue le Chatelier

Quartier de la Delorme (146 (appartement) - 112 (cave n°12))

Commune : **13015 MARSEILLE 15**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

..... **Etage 9, Lot numéro 146 (appartement) - 112 (cave n°12)**

Section cadastrale 902 B, Parcelle(s) n° 41

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

☐ **Présence de traitements antérieurs contre les termites**

☐ **Présence de termites dans le bâtiment**

☐ **Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006**

Documents fournis:

..... **Néant**

Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :

..... **Habitation (partie privative d'immeuble)**

..... **Ensemble des parties privatives**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :

..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:**

13015 MARSEILLE (Information au 13/08/2023)

Niveau d'infestation faible - Arrêté préfectoral

Liste des arrêtés

19-juil-01 - Arrêté préfectoral

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom :

Adresse :

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Nom et prénom : **SYNERGIE HUISSIERS 13**

Adresse : **21 rue Bonnefoy**

13006 MARSEILLE 06

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **BAROUH Frédéric**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIAGNOSTICS & EXPERTISES**

Adresse : **2332 Route de Marseille**

83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Numéro SIRET : **922403464**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**

Numéro de police et date de validité : **3250734 - 31/12/2023**

Certification de compétence **B2C 0452** délivrée par : **B.2.C.**, le **28/05/2021**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

9ème étage - Entrée,
9ème étage - Salle à Manger,
9ème étage - Séjour,
9ème étage - Cuisine,
9ème étage - Dégagement,

9ème étage - Wc,
9ème étage - Salle de Bains,
9ème étage - Balcon,
9ème étage - Chambre 1,
9ème étage - Chambre 2

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
9ème étage		
Entrée	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Dalles Polystyrène	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle à Manger	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Dalles Polystyrène	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture + Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture + Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de Bains	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture + Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Balcon	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre 1	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Volet - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (*Reticulitermes flavipes*, *reticulitermes lucifugus*, *reticulitermes banyulensis*, *reticulitermes grassei* et *reticulitermes urbis*) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (*Coptotermes* et *heterotermes*),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les *kalotermes flavicolis* présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les *Cryptotermes* présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre *Nasutitermes* présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mэрule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mэрule.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Sous-Sol - Cave (Non localisée)

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Sous-Sol - Cave	Toutes	Non localisée

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire Les zones situées derrière les doublages des murs, ameublement de cuisine, bibliothèque murale et plafonds n'ont pas été visités par défaut d'accès

Liste détaillée des composants hors termites :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Résultats du diagnostic d'infestation d'agents de dégradation biologique
Néant	-	-

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

Examen visuel des parties visibles et accessibles.
Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Maître Xavier TITTON (commissaire de Justice)

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. – VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)***

Visite effectuée le **03/10/2023.**

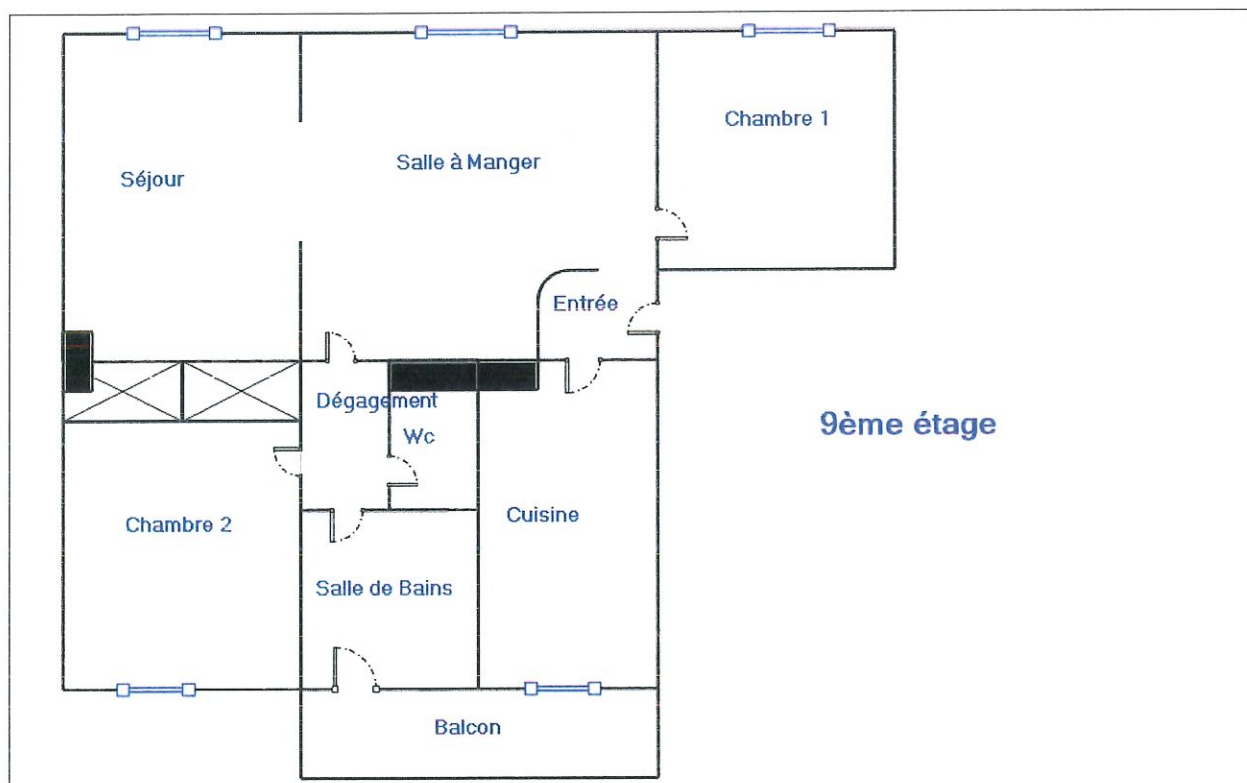
Fait à **MARSEILLE 15**, le **03/10/2023**

Par : BAROUH Frédéric

Cachet de l'entreprise

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
SARL au Capital de 1 000 €
2332 Route de Marseille
83470 ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME
N° 32 113 448 897 603 024
06 59 52 20 09

Annexe – Croquis de repérage





Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier : 2310-0587.FB
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 45-500 (juillet 2022)
Date du repérage : 03/10/2023
Heure d'arrivée : 09 h 00
Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 12 février 2014, 23 février 2018 et du 25 juillet 2022 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. Cet état de l'installation intérieure de gaz a une durée de validité de 3 ans. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Bouches-du-Rhône**
Adresse : **Résidence Paquerette**
..... **160 à 164 rue le Chatelier**
..... **Quartier de la Delorme (146 (appartement) - 112 (cave n°12))**
Commune : **13015 MARSEILLE 15**
..... **Section cadastrale 902 B, Parcelle(s) n° 41**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
..... **Etage 9, Lot numéro 146 (appartement) - 112 (cave n°12)**
Type de bâtiment : **Habitation (partie privative d'immeuble)**
Nature du gaz distribué : **Gaz naturel**
Distributeur de gaz : **Inconnu**
Installation alimentée en gaz : **NON**

B. - Désignation du propriétaire

Désignation du propriétaire :

Nom et prénom :
Adresse :
Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
..... **Autre**
..... **SYNERGIE HUISSIERS 13**
Adresse : **21 rue Bonnefoy**
..... **13006 MARSEILLE 06**

Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom et prénom :
Adresse :
N° de téléphone :
Références :

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **BAROUH Frédéric**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIAGNOSTICS & EXPERTISES**
Adresse : **2332 Route de Marseille**
..... **83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume**
Numéro SIRET : **922403464**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **3250734 - 31/12/2023**
Certification de compétence **B2C 0452** délivrée par : **B.2.C, le 28/05/2021**
Norme méthodologique employée : **NF P 45-500 (Juillet 2022)**

D. - Identification des appareils

Liste des Installations Intérieures gaz (Genre ⁽¹⁾ , marque, modèle)	Type ⁽²⁾	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Robinet en attente	-	NC	9ème étage - Séjour	-
Robinet en attente	-	NC	9ème étage - Cuisine	-
Chauffe-eau elm-leblanc Modèle: Ondea	Raccordé	10 kW	9ème étage - Cuisine	Mesure CO : Non réalisée Fonctionnement : Appareil à l'arrêt Entretien appareil : Non Entretien conduit : Non

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,

(2) Non raccordé — Raccordé — Étanche.

E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
Néant	-	-

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.

(4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation

(5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

(6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

(7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs, et identification des points de contrôles n'ayant pas pu être réalisés:

Sous-Sol - Cave (Non localisée)

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

G. - Constatations diverses

Commentaires :

Certains points de contrôles n'ont pu être contrôlés. De ce fait la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée.

- ☐ Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- ☐ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- ☐ Le conduit de raccordement n'est pas visitable
- ☐ Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Observations complémentaires :

Néant

H. - Conclusion

Conclusion :

- ☒ L'installation ne comporte aucune anomalie.
- ☐ L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
- ☐ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- ☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.
- ☐ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.

I. - En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic

- ☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
ou
- ☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- ☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :
- référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).
- ☐ Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

J. - En cas d'anomalie 32c : actions de l'opérateur de diagnostic

- ☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- ☐ Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie. ;

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)***

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :

Visite effectuée le **03/10/2023**.

Fait à **MARSEILLE 15**, le **03/10/2023**

Par : **BAROUH Frédéric**

Cachet de l'entreprise

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
SARL au Capital de 1 000 €
2332 Route de Marseille
83470 ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME
06 59 52 20 09
06 59 52 20 09

Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié.

Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide « modifications mineures » dispensent de cette obligation.

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures. Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

D. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

E. – Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité**E.1. Anomalies et/ou constatations diverses relevées**

- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie** et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie**, mais fait l'objet de **constatations diverses**.
- ☐ L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- ☒ L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de **constatations diverses**.

E.2. Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

- ☐ 1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- ☐ 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- ☐ 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- ☐ 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- ☐ 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- ☐ 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- ☒ 7. Des matériels électriques présentant des risques de contacts directs.
- ☒ 8.1 Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- ☒ 8.2 Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- ☐ 9. Des appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
- ☐ 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine.

E.3. Les constatations diverses concernent :

- ☒ Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
- ☒ Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.
- ☐ Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

F. - Anomalies identifiées

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B7.3 d	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension		
B7.3 e	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension		
B8.3 b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage - Douille de chantier ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé		
B8.3 e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés		

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1. - Informations complémentaires

Article (1)	Libellé des informations
B11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.
B11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.

Article (1)	Libellé des informations
B11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

G.2. – Constatations diverses

Certains points de contrôles n'ont pu être effectués. De ce fait la responsabilité du propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée

Constatation type E1. – Installations, partie d'installation ou spécificités non couvertes

E1 d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

- L'installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques
- Les parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées

Constatation type E2. – Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B1.3 c	B1 - Appareil général de commande et de protection Article : Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B2.3.1 c	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Protection de l'ensemble de l'installation	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B2.3.1 h	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B2.3.1 i	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B4.3 a2	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase.	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B5.3 b	B5 - Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche Article : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) n'est pas visible ou partiellement visible ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier la LES et la compléter si besoin
B5.3 d	B5 - Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche Article : Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et masses	La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) n'est pas visible ou partiellement visible ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier la LES et la compléter si besoin

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée.

Constatation type E3. - Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

H. – Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Sous-Sol - Cave (Non localisée)

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)***

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : **03/10/2023**

Etat rédigé à **MARSEILLE 15**, le **03/10/2023**

Par : BAROUH Frédéric

Cachet de l'entreprise

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES

SARL au Capital de 1 000 €
2332 Route de Marseille
83470 ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME
RCS 83470 0001 454
06 59 52 20 09

I. - Objectif des dispositions et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
B.2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
B.5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B.10	Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou spécification technique utilisée.

J. - Informations complémentaires

Correspondance avec le groupe d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.11	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution. Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution. Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou spécification technique utilisée.

Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2313E3407063M

Etabli le : 11/10/2023

Valable jusqu'au : 10/10/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

Aperçu non disponible



Adresse : Résidence Paquerette 160 à 164 rue le Chatelier Quartier de la Delorme

13015 MARSEILLE 15

Etage 9, N° de lot: 146 (appartement) - 112 (cave n°12)

Type de bien : Appartement

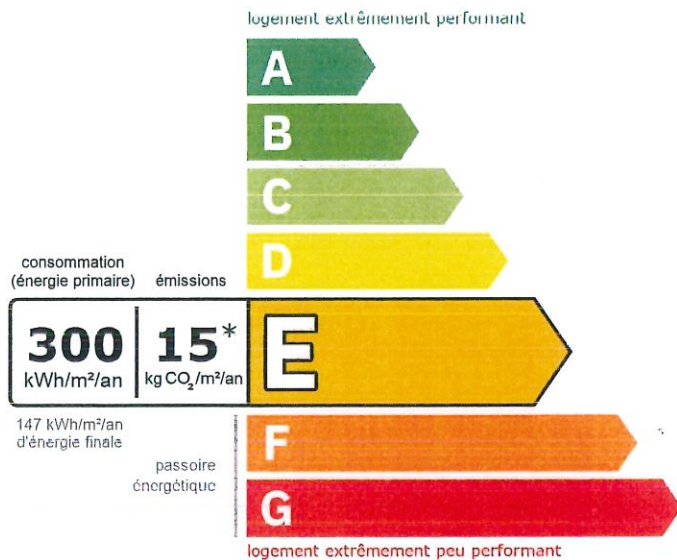
Année de construction : 1948 - 1974

Surface habitable : 59.82 m²

Propriétaire

Adresse : Résidence Paquerette 160 à 164 rue le Chatelier Quartier de la Delorme 13015 MARSEILLE 15

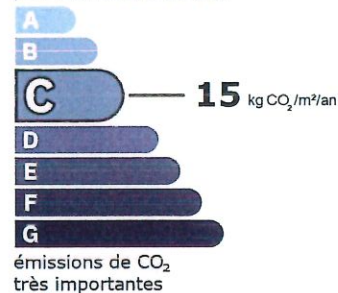
Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Ce logement émet 957 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 4 957 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.4 pour voir les détails par poste.



entre **1 170 €** et **1 620 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 4

Informations diagnostiqueur

DIAGNOSTICS & EXPERTISES

2332 Route de Marseille

83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

tel : 06.59.52.20.09

Diagnosticteur : BAROUH Frédéric

Email : expertisesetdiagnostics@gmail.com

N° de certification : B2C 0452

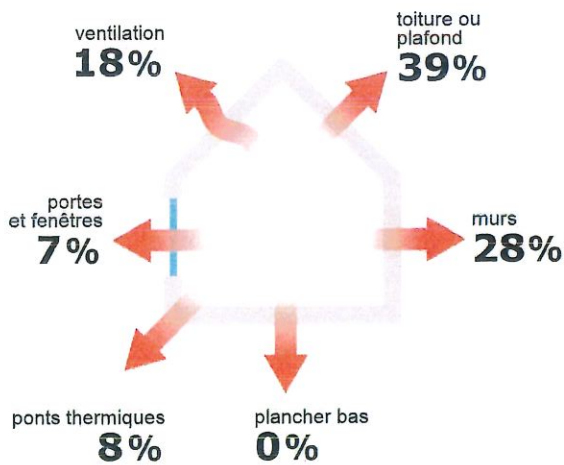
Organisme de certification : B.2.C



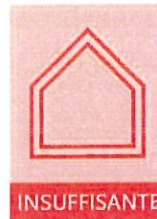
Barouh

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



MOYENNE

BONNE

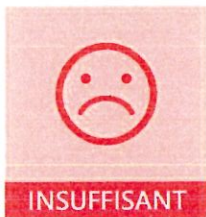
TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



MOYEN

BON

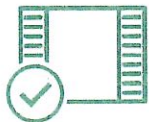
Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du
logement



logement traversant



fenêtres équipées de
volets extérieurs

Pour améliorer le confort d'été :



Faites isoler la toiture de votre logement.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau
thermodynamique



panneaux solaires
photovoltaïques



panneaux solaires
thermiques



géothermie



réseau de chaleur
ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Electrique	15 927 (6 925 é.f.)	entre 1 000 € et 1 360 €	 85 %
 eau chaude	 Gaz Naturel	1 770 (1 770 é.f.)	entre 160 € et 230 €	 14 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	 Electrique	261 (114 é.f.)	entre 10 € et 30 €	 1 %
 auxiliaires				0 %
énergie totale pour les usages recensés :		17 958 kWh (8 809 kWh é.f.)	entre 1 170 € et 1 620 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 104ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -22% sur votre facture **soit -326€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 104ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

42ℓ consommés en moins par jour, c'est -23% sur votre facture **soit -60€ par an**

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Inconnu (à structure lourde) non isolé donnant sur l'extérieur Inconnu (à structure lourde) non isolé donnant sur un local chauffé Inconnu (à structure lourde) non isolé donnant sur des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur	insuffisante
 Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Toiture/plafond	Dalle béton non isolée donnant sur d'autres dépendances	insuffisante
 Portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage Fenêtres battantes pvc, double vitrage Porte(s) bois opaque pleine	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** avec programmateur avec réduit (système individuel)
 Eau chaude sanitaire	Chauffe-eau gaz à production instantanée installé entre 2001 et 2015
 Climatisation	Néant
 Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres
 Pilotage	Avec intermittence centrale avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 13800 à 20700€

Lot	Description	Performance recommandée
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
 Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur. ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété	$R > 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 6800 à 10300€

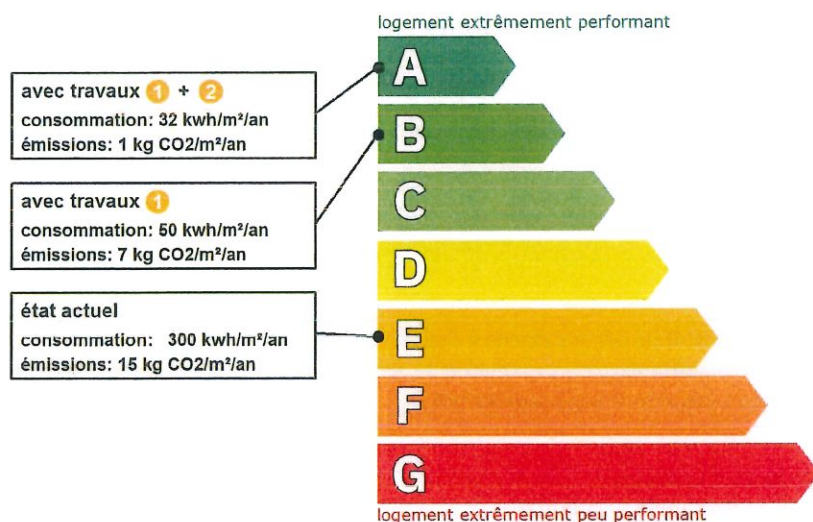
Lot	Description	Performance recommandée
 Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3
 Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$, $S_w = 0,42$

Commentaires :

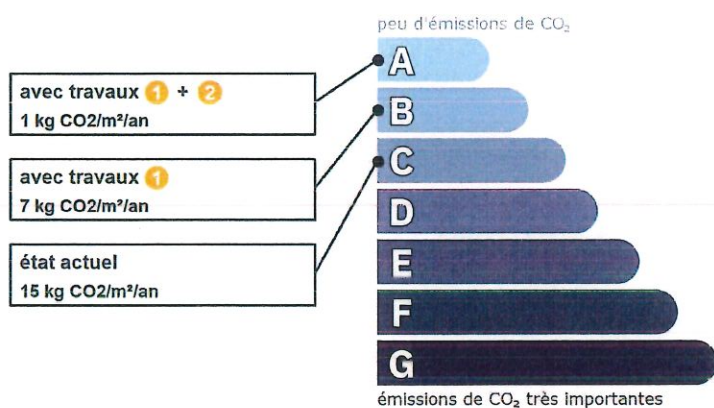
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2310-0587.FB**

Néant

Date de visite du bien : **03/10/2023**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale 902 B, Parcelle(s) n° 41**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	13 Bouches du Rhône
Altitude	 Donnée en ligne	52 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	 Estimé	1948 - 1974
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	59.82 m²
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2.5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Ouest	Surface du mur 	18,45 m²
	Type de local adjacent 	l'extérieur
	Matériau mur 	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation 	non
	Umur0 (paroi inconnue)  Valeur par défaut	2,5 W/m².K
Mur 2 Est	Surface du mur 	11,47 m²
	Type de local adjacent 	l'extérieur
	Matériau mur 	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation 	non
	Umur0 (paroi inconnue)  Valeur par défaut	2,5 W/m².K
Mur 3 Nord, Sud	Surface du mur 	29,05 m²
	Type de local adjacent 	un local chauffé
	Matériau mur 	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation 	non
	Umur0 (paroi inconnue)  Valeur par défaut	2,5 W/m².K

Mur 4 Nord, Est	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	16,83 m²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Etat isolation des parois Aiu	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	🔍	Observé / mesuré	0 m²
	Etat isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	non
	U _{mur0} (paroi inconnue)	❌	Valeur par défaut	2,5 W/m².K
Plancher	Surface de plancher bas	🔍	Observé / mesuré	59,82 m²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de pb	🔍	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	🔍	Observé / mesuré	non
Plafond	Surface de plancher haut	🔍	Observé / mesuré	59,82 m²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu	🔍	Observé / mesuré	59.82 m²
	Surface Aue	🔍	Observé / mesuré	59.82 m²
	Etat isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	🔍	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Est	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	2.67 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Est
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 2 Ouest	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	4.83 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Ouest
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte-fenêtre Est	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	1.54 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Est

	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	🔍	Observé / mesuré	1.9 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Nord, Est
Porte	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Nature de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	🔍	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Est / Porte-fenêtre Est
Pont Thermique 1	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	5.1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Est / Fenêtre 1 Est
Pont Thermique 2	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	9.3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Ouest / Fenêtre 2 Ouest
Pont Thermique 3	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	15.3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Ouest / Plafond
Pont Thermique 4	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	9.3 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Ouest / Plancher
Pont Thermique 5	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	9.3 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Est / Plafond
Pont Thermique 6	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	6.3 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Est / Plancher
Pont Thermique 7	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	6.3 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Est / Plancher

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	🔍 Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	🔍 Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	🔍 Observé / mesuré	oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	❌ Valeur par défaut	1948 - 1974
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	🔍 Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chauffe-eau gaz à production instantanée installé entre 2001 et 2015
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré	2001 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Présence d'une veilleuse	🔍 Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	🔍 Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	🔍 Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍 Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍 Observé / mesuré	instantanée

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : DIAGNOSTICS & EXPERTISES 2332 Route de Marseille 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
Tél. : 06.59.52.20.09 - N°SIREN : 922403464 - Compagnie d'assurance : AXA n° 3250734

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

2313E3407063

M





Accréditation
n°4-0557
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
www.cofrac.fr



Bureau Contrôle Certification

N° de certification
B2C - 0452

CERTIFICATION DE PERSONNES

attribuée à :

Frédéric BAROUH

Dans les domaines suivants :

Amiante sans mention - Secteur B : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Obtenu le : 28/05/2021

Valable jusqu'au : 27/05/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Plomb sans mention - Secteur A : Certification de personnes réalisant des constats de risque d'exposition au plomb (CREP)

Obtenu le : 30/06/2021

Valable jusqu'au : 29/06/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Energie sans mention (DPE) - Secteur D : certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique

Obtenu le : 30/06/2021

Valable jusqu'au : 29/06/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Electricité - Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenu le : 28/05/2021

Valable jusqu'au : 27/05/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Gaz - Secteur E : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures de gaz

Obtenu le : 28/05/2021

Valable jusqu'au : 27/05/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Termites - Secteur C : certification des personnes réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment, en métropole

Obtenu le : 28/05/2021

Valable jusqu'au : 27/05/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 30 juin 2021

Responsable qualité,
Sandrine SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la certification.
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com



Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 2310-0587.FB
Date du repérage : 03/10/2023
Heure d'arrivée : 09 h 00
Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Bouches-du-Rhône Adresse : Résidence Pâquerette 160 à 164 rue le Chatelier Quartier de la Delorme (146 (appartement) - 112 (cave n°12)) Commune : 13015 MARSEILLE 15 Section cadastrale 902 B, Parcelle(s) n° 41 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Etage 9, Lot numéro 146 (appartement) - 112 (cave n°12)	Désignation du propriétaire <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : [REDACTED] Adresse :
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) Nom et prénom : SYNERGIE HUISSIERS 13 Adresse : 21 rue Bonnefoy 13006 MARSEILLE 06	Repérage Périmètre de repérage : Ensemble des parties privatives
Désignation de l'opérateur de diagnostic Nom et prénom : BAROUH Frédéric Raison sociale et nom de l'entreprise : DIAGNOSTICS & EXPERTISES Adresse : 2332 Route de Marseille 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume Numéro SIRET : 922403464 Désignation de la compagnie d'assurance : ... AXA Numéro de police et date de validité : 3250734 - 31/12/2023	
Superficie privative en m² du ou des lot(s)	

Surface loi Carrez totale : 59,82 m² (cinquante-neuf mètres carrés quatre-vingt-deux)
Surface au sol totale : 59,82 m² (cinquante-neuf mètres carrés quatre-vingt-deux)

Résultat du repérageDate du repérage : **03/10/2023**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :

Sous-Sol - Cave (Non localisée)

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Maître Xavier TITTON (commissaire de Justice)

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
9ème étage - Entrée	1.85	1.85	
9ème étage - Salle à Manger	13.6	13.6	
9ème étage - Séjour	9.65	9.65	
9ème étage - Cuisine	6.15	6.15	
9ème étage - Dégagement	1.51	1.51	
9ème étage - Wc	0.9	0.9	
9ème étage - Salle de Bains	4.16	4.16	
9ème étage - Chambre 1	9.8	9.8	
9ème étage - Chambre 2	12.2	12.2	Dont 2 placards de 1.15m² et 1.28m²

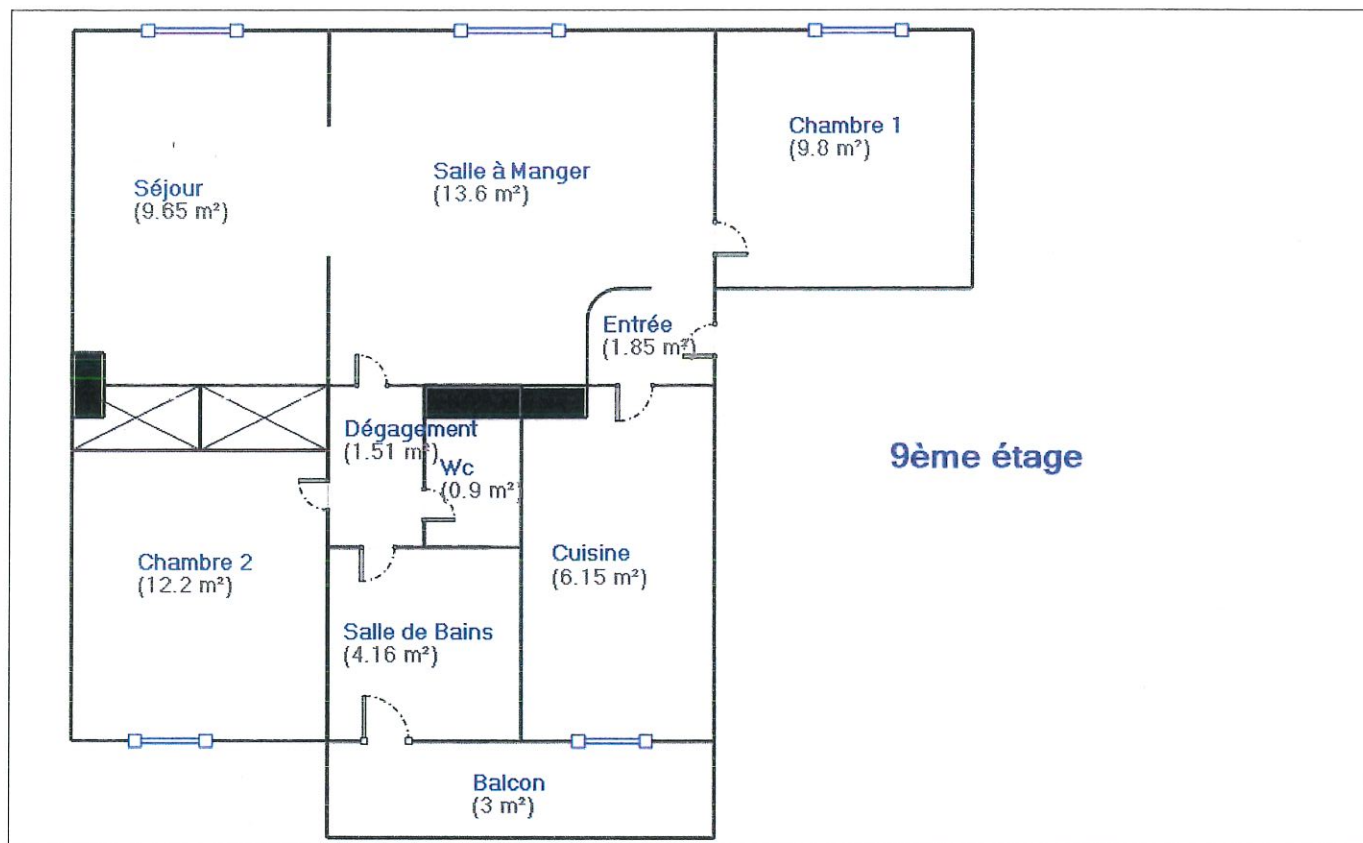
Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 59,82 m² (cinquante-neuf mètres carrés quatre-vingt-deux)**Surface au sol totale : 59,82 m² (cinquante-neuf mètres carrés quatre-vingt-deux)****Résultat du repérage – Parties annexes**

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
9ème étage - Balcon	0	3	

Fait à **MARSEILLE 15**, le **03/10/2023**Par : **BAROUH Frédéric**

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
SARL au Capital de 1 000 €
2332 Route de Marseille
83470 ST MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME
N° 3250734 - 06 59 52 20 09





ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **2310-0587.FB** relatif à l'immeuble bâti
visité situé au : Résidence Paquerette

160 à 164 rue le Chatelier

Quartier de la Delorme (146 (appartement) - 112 (cave n°12)) 13015 MARSEILLE 15.

Je soussigné, **BAROUH Frédéric**, technicien diagnostiqueur pour la société **DIAGNOSTICS & EXPERTISES**
atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	27/05/2028 (Date d'obtention : 28/05/2021)
Termites	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	27/05/2028 (Date d'obtention : 28/05/2021)
Gaz	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	27/05/2028 (Date d'obtention : 28/05/2021)
Electricité	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	27/05/2028 (Date d'obtention : 28/05/2021)
DPE	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	29/06/2028 (Date d'obtention : 30/06/2021)
Plomb	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	29/06/2028 (Date d'obtention : 30/06/2021)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 3250734 valable jusqu'au 31/12/2023) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **MARSEILLE 15**, le **03/10/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

DIAGNOSTICS & EXPERTISES
SARL au Capital de 1.000€
2332 Route de Marseille
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME
N° SIRET : 834 70 123 456
06 59 52 20 09

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

160 RUE LE CHATELIER 13015 MARSEILLE

Adresse: 160 Rue le chatelier 13015 MARSEILLE
15

Coordonnées GPS: 43.348693, 5.372081

Cadastre: B 41

Commune: MARSEILLE 15

Code Insee: 13215

Reference d'édition: 2446444

Date d'édition: 11/10/2023

Vendeur:

Acquéreur:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 2

546 BASIAS, 0 BASOL, 2 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 2
Informatif Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Fort Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)
PPR Naturels Mouvement de terrain	OUI	Mouvement de terrain Approuvé 28/10/2002
		Mouvement de terrain Approuvé 26/06/2012
		Mouvement de terrain Tassements différentiels Approuvé 26/06/2012
		Inondation Approuvé 23/02/2017
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau Approuvé 23/02/2017
		Inondation Approuvé 20/06/2019
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau Approuvé 20/06/2019
PPR Naturels Feu de forêt	NON	Feu de forêt Approuvé 21/05/2018
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/JCUFS>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	IAL-13055-8	du	Septembre 2019	Mis à jour le
Adresse de l'immeuble	160 Rue le chatelier	Code postal ou Insee	13015	Commune
			B 41	MARSEILLE 15
Références cadastrales :				

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N Oui ☒ Non ☐

prescrit	anticipé	approuvé	X	date	26/06/2012
----------	----------	----------	---	------	------------

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation	crue torrentielle	remontée de nappe	avalanches
cyclone	mouvements de terrain	sécheresse géotechnique	feux de forêt
séisme	volcan	autres	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui ☐ Non ☒

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

Situation de l'immeuble au regard du risque érosion

> Le terrain est situé en secteur du recul du trait de cote (érosion) Oui ☐ Non ☒

Si oui, exposition à l'horizon des: 30 ans ☐ 100 ans ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M Oui ☐ Non ☒

prescrit	anticipé	approuvé	date
----------	----------	----------	------

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain ☐ autres ☐

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui ☐ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Oui ☐ Non ☒

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet de surpression ☐

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Oui ☐ Non ☒

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui ☐ Non ☐

L'immeuble est situé en zone de prescription Oui ☐ Non ☐

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location Oui ☐ Non ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5
très faible	faible	modérée	moyenne	forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui ☐ Non ☒

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui ☐ Non ☒

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB: Oui ☐ Non ☒

Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveaux:

zone D	zone C	zone B	zone A
faible	modérée	forte	très forte

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui ☐ Non ☐

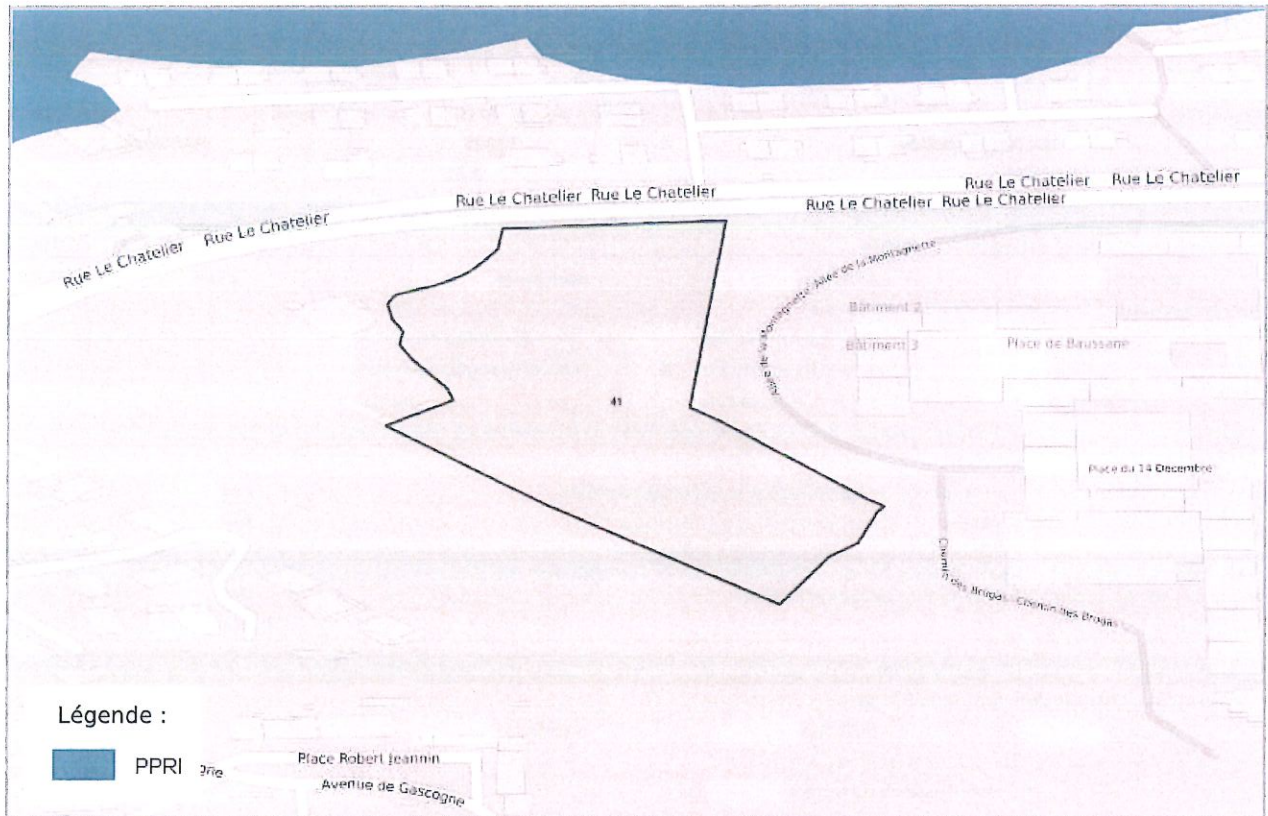
vendeur

date / lieu

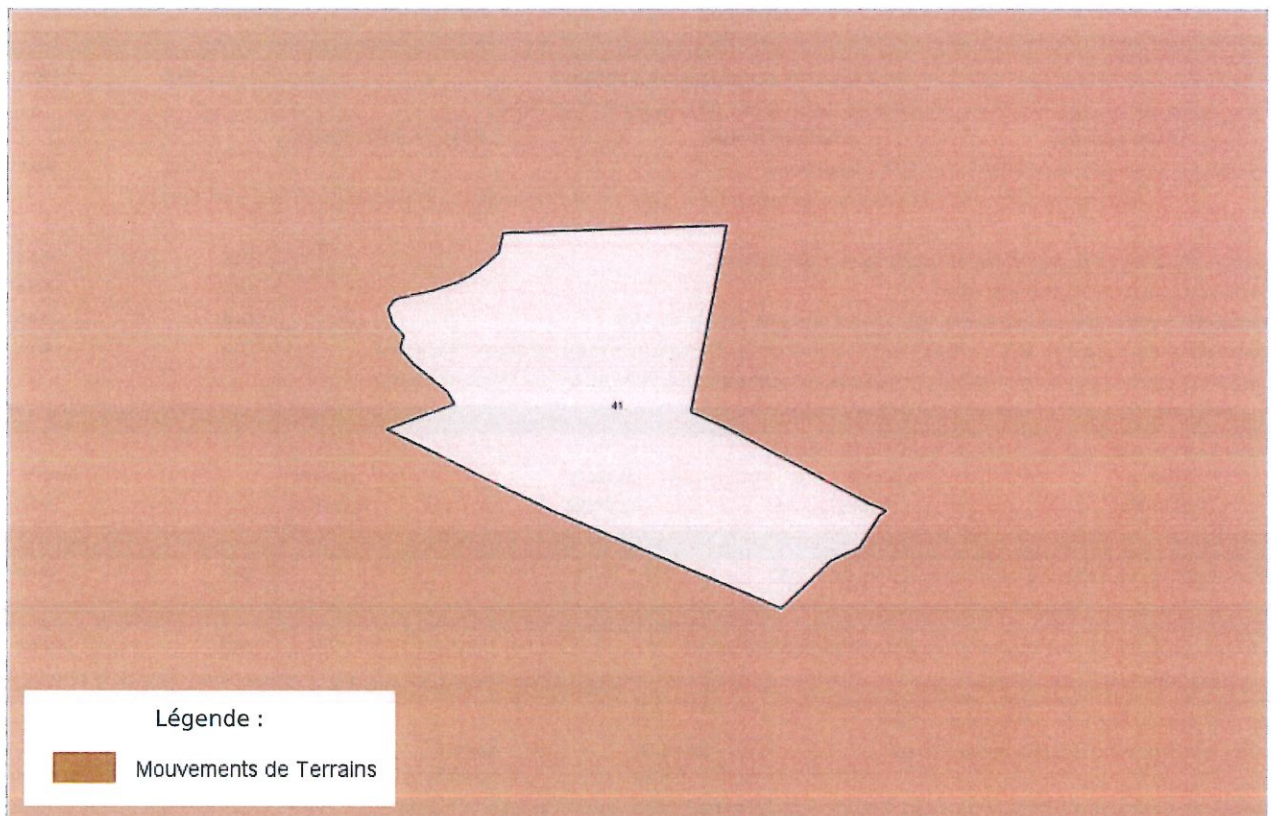
acquéreur

11/10/2023 / MARSEILLE 15

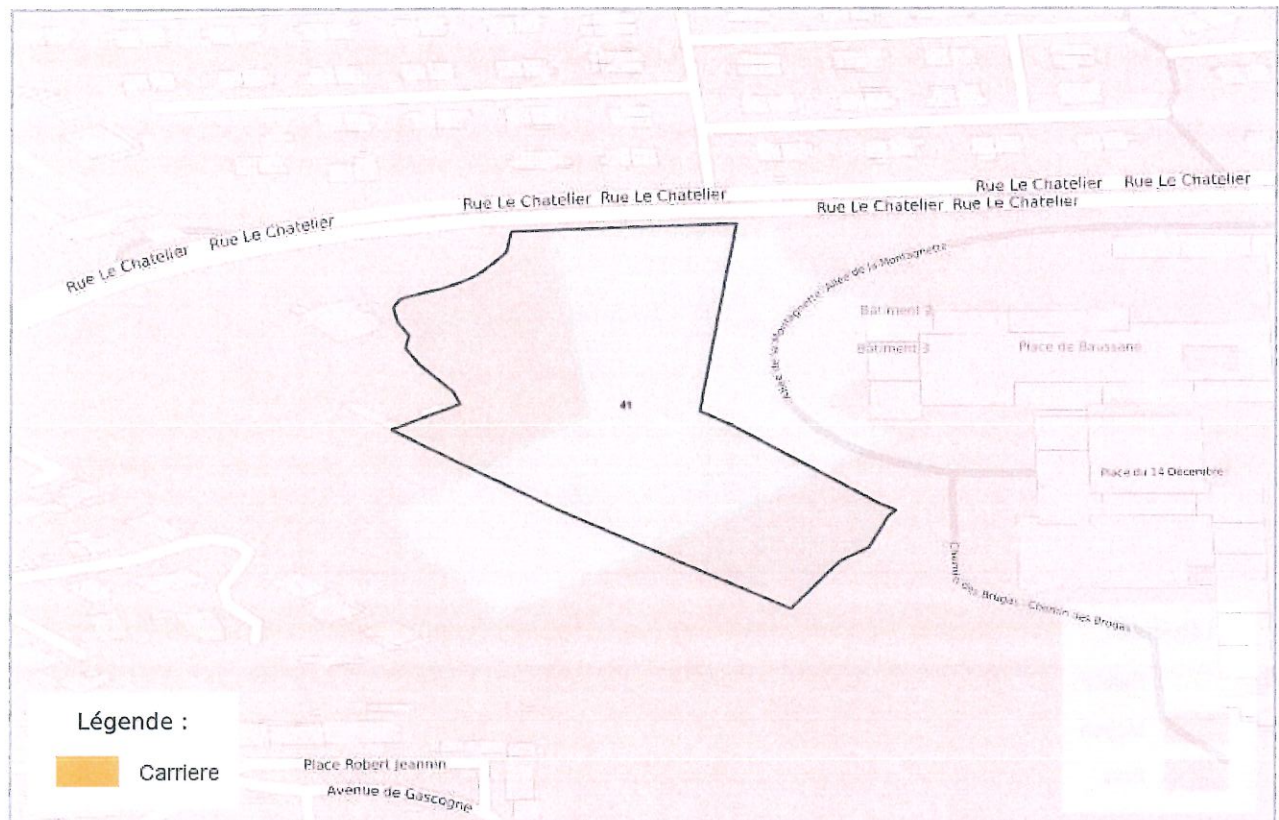
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



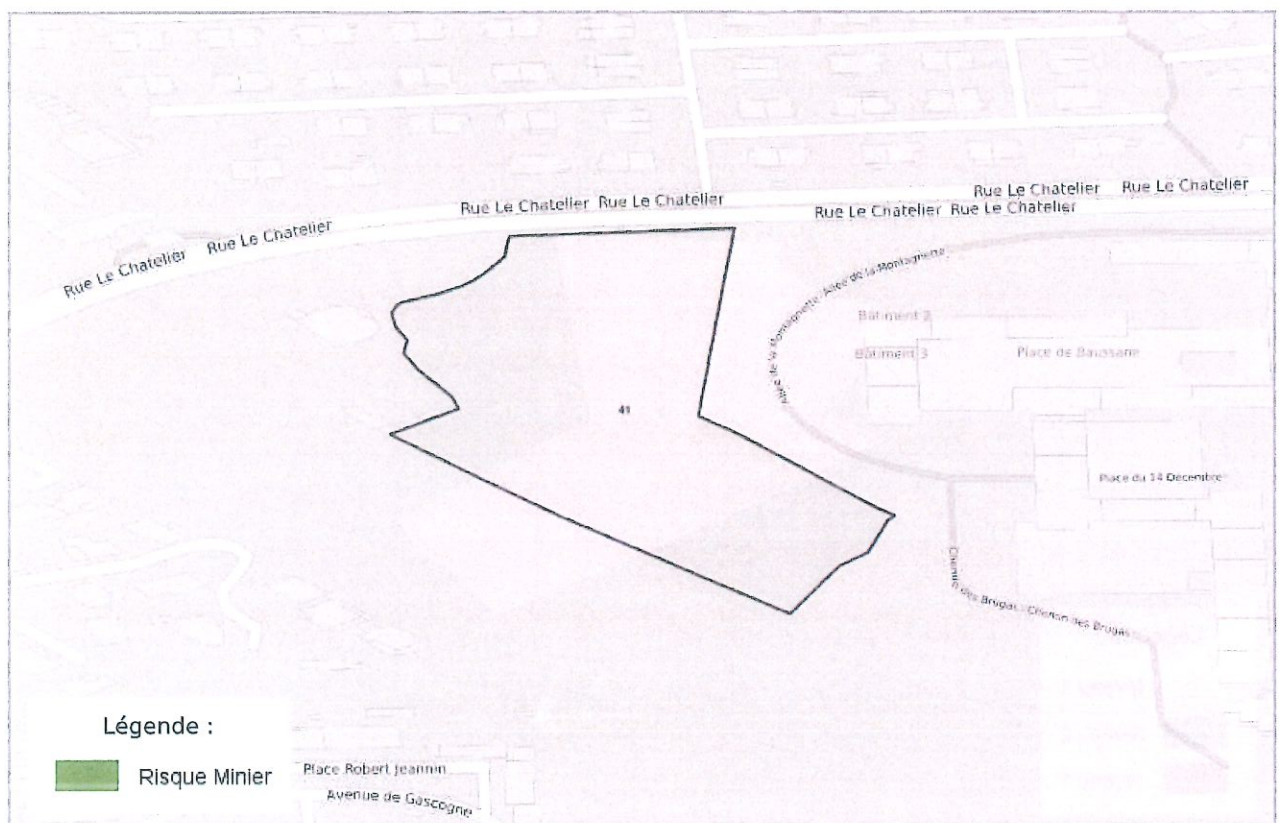
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS



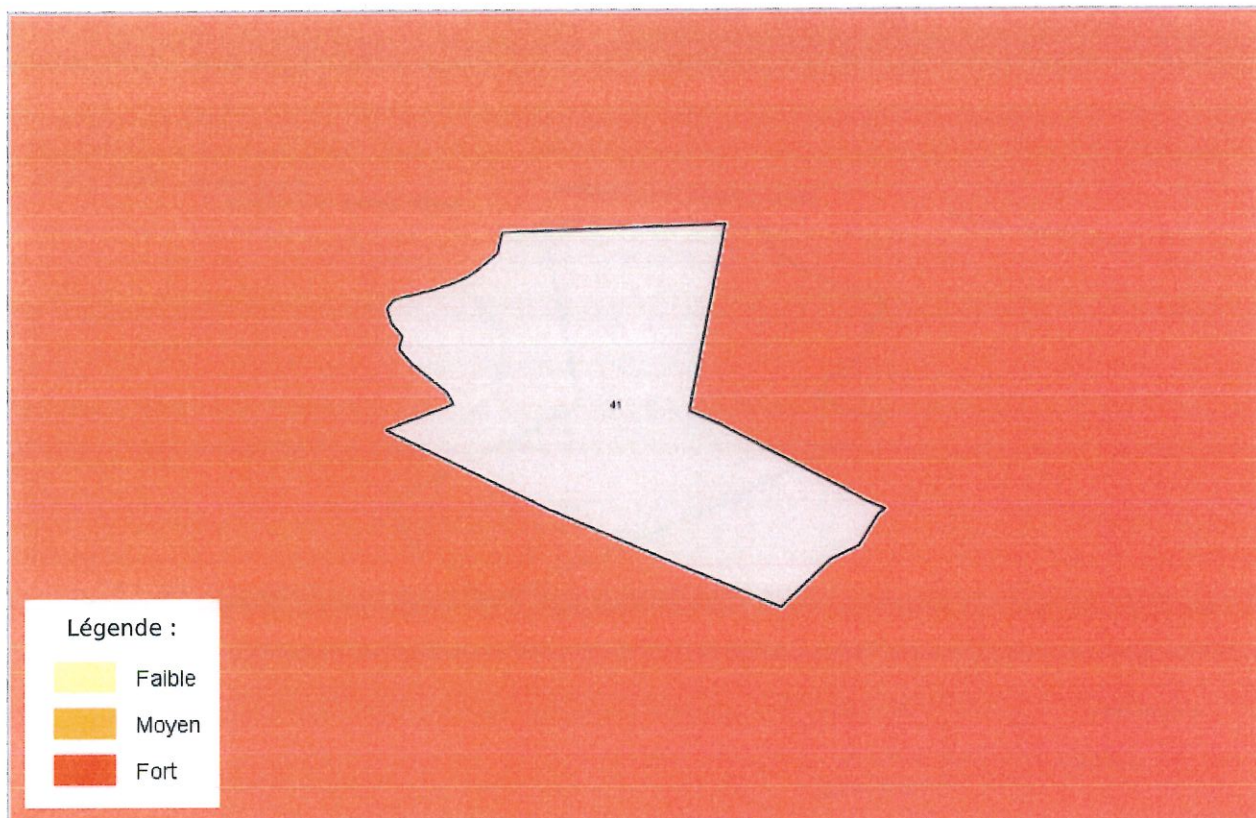
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)



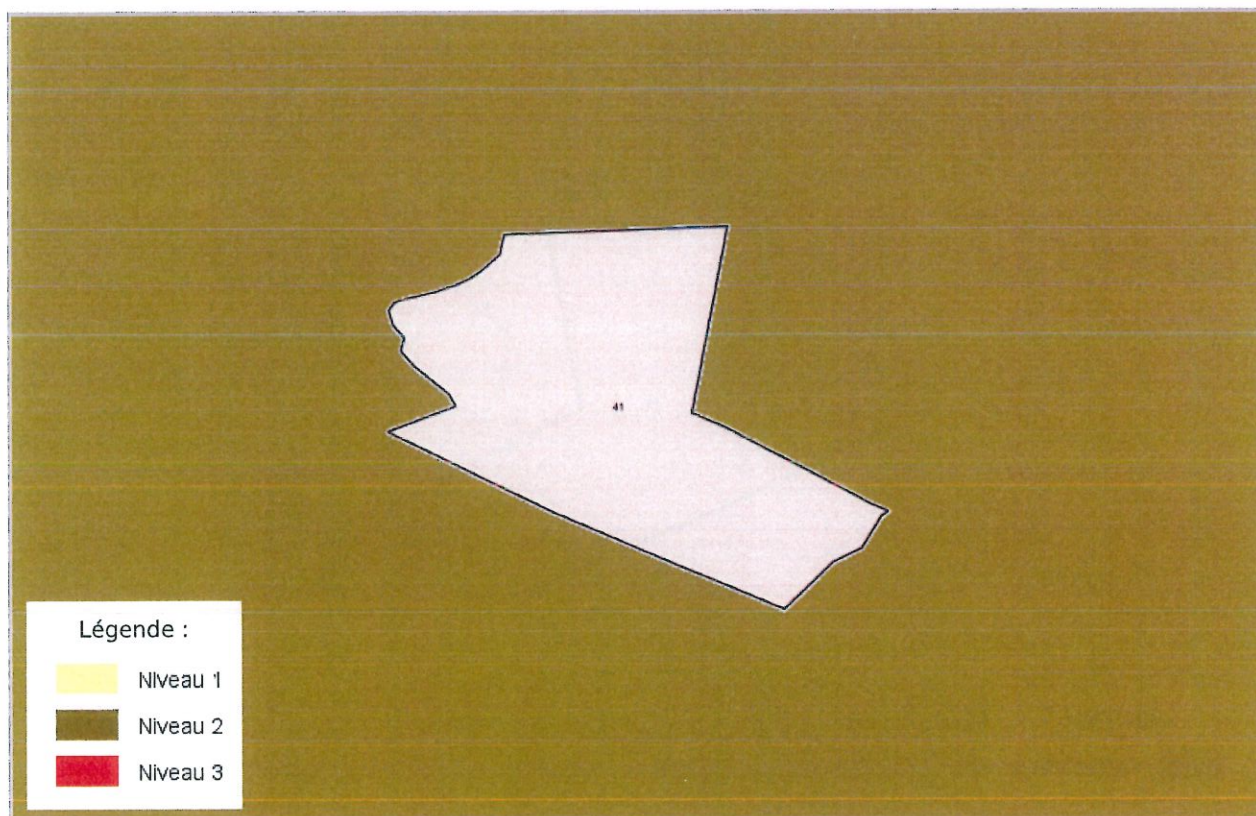
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)



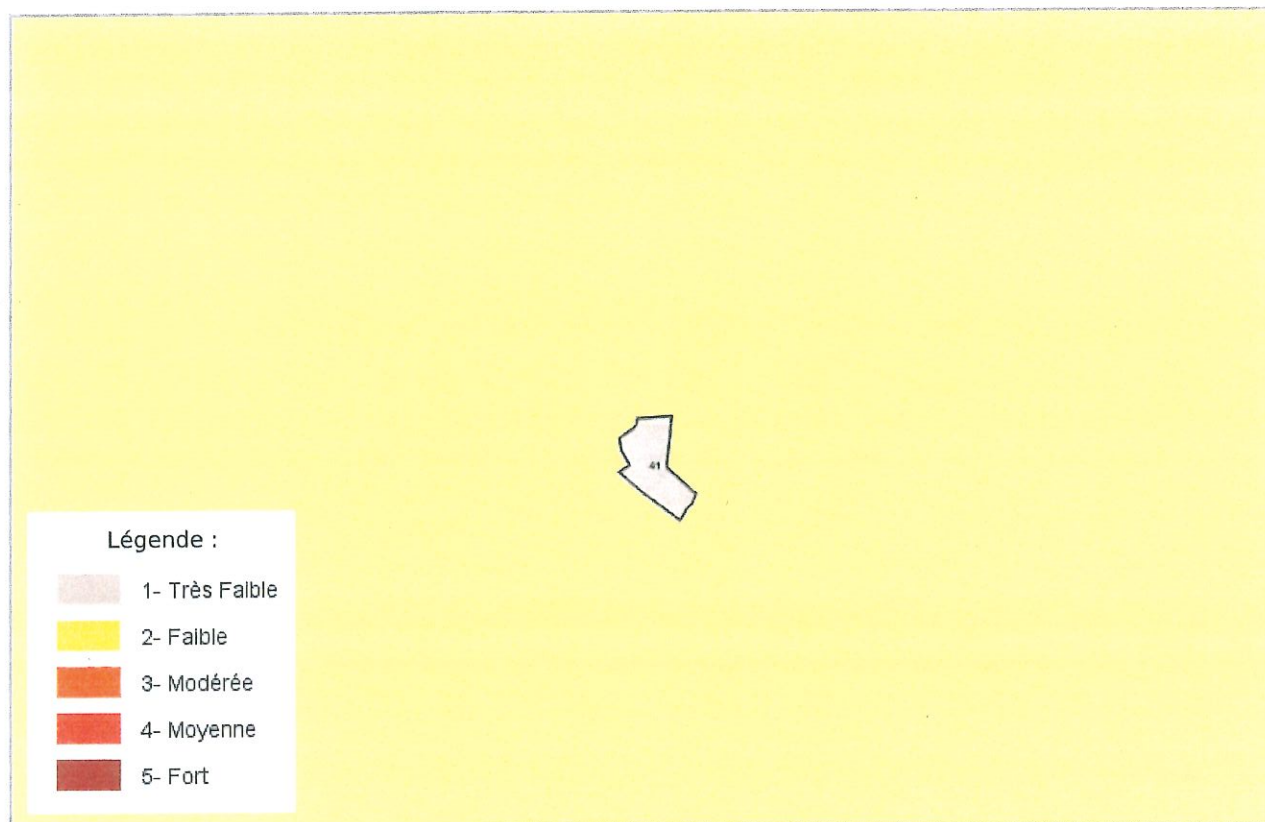
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



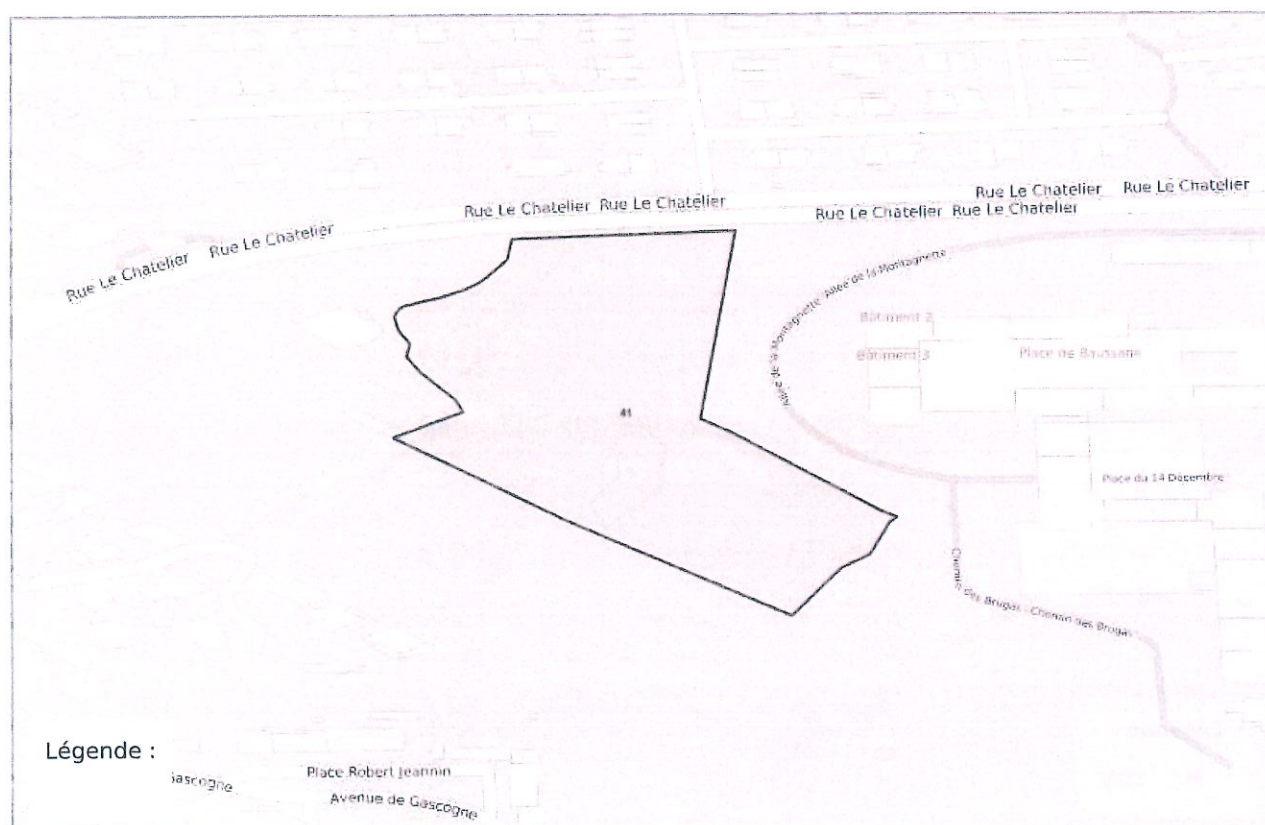
RADON



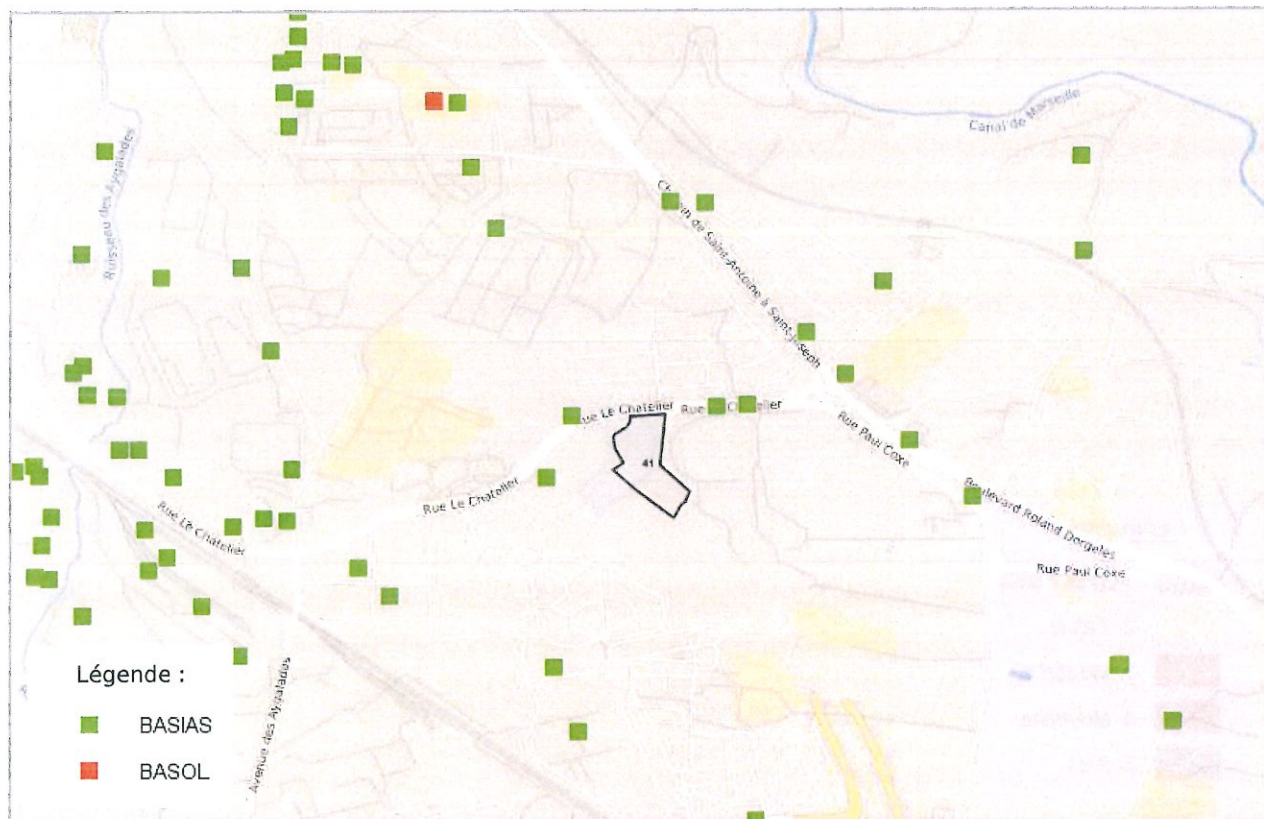
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS



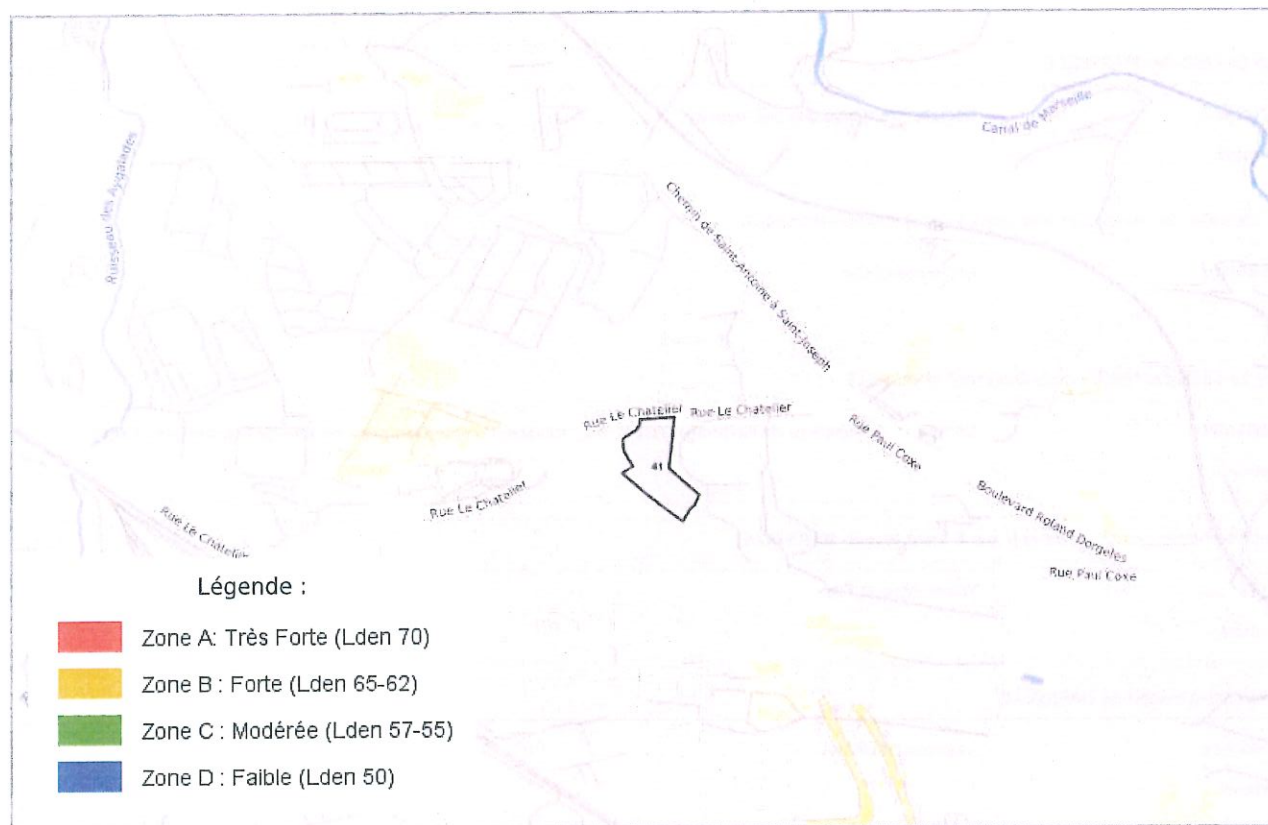
CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

135 rue Le Châtelier MARSEILLE		71 mètres
SSP3988933	Société Française des pétroles BP	
Indéterminé		
69 rue Châtelier le - ex ch de Saint Louis à Saint Joseph MARSEILLE		73 mètres
SSP3986981	Leujeune et Cie	
En arrêt		
134 rue Le Châtelier "Relais de la Delorme" MARSEILLE		95 mètres
SSP3989483	Compagnie Française de Raffinage TOTAL // Association d'Insertion professionnelle mécanique (AIPM)	
Indéterminé		
43 rue Châtelier le - ex ch de Saint Louis à Saint Joseph MARSEILLE		116 mètres
SSP3986965	Ythier Père et Fils	
Indéterminé		
8 Chemin Saint Joseph de MARSEILLE		254 mètres
SSP3983846	Sauveur DELPONT	
Indéterminé		
15 Chemin vicinal Saint Joseph au Canet de MARSEILLE		266 mètres
SSP3983850	STE DES ETS L.M ROUSSEL	
Indéterminé		
60 rue Roland Dorgelès - ex ch de Saint Louis à Saint Joseph MARSEILLE		325 mètres
SSP3986964	Roland Dorgelès / anc. MM Dorgelès / MOBIL OIL / Sté vulcanic-auto	
Indéterminé	Station Service Roland Dorgelès	
None Traverse Chèvre de la MARSEILLE		334 mètres
SSP3985878	Sté des blancs de zinc de Marseille, Mrs Soulet et cie	
En arrêt		
None boulevard Letz de MARSEILLE		398 mètres
SSP3986522	Cie générale méditerranéenne de combustibles	
Indéterminé		
13 rue Coxé, Paul MARSEILLE		399 mètres
SSP3988495	M. BEZ Michel	
En arrêt		
1 rue Champs (des) - quartiers de Castellias MARSEILLE		400 mètres
SSP3991025	Cogestar 2 / anc. S.A. COMETHERM (Compagnie d'Exploitation Thermique)	
Indéterminé	Chaudière du Castellias	
5 avenue Saule Pleureur du MARSEILLE		407 mètres
SSP3984445	GARCIA VALENTIN	
En arrêt		

None Zone industrielle ARTIZANORD MARSEILLE		411 mètres
SSP3990351	SARL ALPHEE CHIMIE	
Indéterminé		
17 Chemin départemental Station n°78006, Relais des Aygalades, Chemin de Saint Antoine, Quartier ds Aygalades MARSEILLE		412 mètres
SSP3988673	TOTAL FINA ELF / anc. CFR, SA TOTAL	
Indéterminé	<i>Relais des Aygalades, Station n°78006</i>	
82 Chemin Saint Joseph de MARSEILLE		413 mètres
SSP3983824	M.BREGLIANO	
Indéterminé		
None rue Odette Jasse // La Delorme MARSEILLE		432 mètres
SSP3992484	S.A.S. Anny Jean	
Indéterminé		
81 Chemin Aygalades (des) MARSEILLE		454 mètres
SSP3988973	Société SHELL	
En arrêt		
179 avenue Aygalades (des) MARSEILLE		471 mètres
SSP3991327	SSTE STREICHENBERGER / STE INTERFUEL	
Indéterminé		

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

None Chemin Saint Jean du Désert MARSEILLE		--
SSP3983662	SOCIETE LE NITOR	
Indéterminé		
17 rue Paul MARSEILLE		--
SSP3986996	Sté des Ets Delestrade	
Indéterminé		
None Route nationale 8 Bis MARSEILLE		--
SSP3987112	Cartier Henry	
En arrêt		
None Chemin Littoral MARSEILLE		--
SSP3987971	Société de Métallurgie Générale	
Indéterminé		
None boulevard Vincent Delpuech MARSEILLE		--
SSP3986945	Mobil Oil	
En arrêt		
None Traverse Scierie de marbre de la MARSEILLE		--
SSP3987372	Vary et Cie	
Indéterminé		
None Quai Belle de Mai MARSEILLE		--
SSP3987431	Raffinerie de soufre	
Indéterminé		
None boulevard Maurin MARSEILLE		--
SSP3987451	Victor Mourou	
Indéterminé	Fonderie de graisses	
None Chemin Merlan à la Rose de MARSEILLE		--
SSP3987465	Baptiste Allo	
En arrêt		
None boulevard Saint Jean MARSEILLE		--
SSP3987476	Bellier Constant	
En arrêt	Raffinerie de soufre	
None Gare Saint-Charles MARSEILLE		--
SSP3991044	STE SCETA PARC	
Indéterminé		
110 boulevard Collet (du) MARSEILLE		--
SSP3991469	STE LABO-service Provence	
En arrêt		

8 rue Palmier du MARSEILLE		--
SSP3987085	Fonderie de cuivre	
En arrêt		
None Quartier Saint Pierre MARSEILLE		--
SSP3987097	Mme Drevetton, Epouse Trouilhas	
Indéterminé		
None Quai Sainte Marguerite MARSEILLE		--
SSP3987480	Louis Barthélémy	
Indéterminé	<i>Verrerie</i>	
None boulevard Chemin de Fer du MARSEILLE		--
SSP3987483	Duvernet	
En arrêt		
None lieu dit La Mousseline MARSEILLE		--
SSP3988682	Jean CHIARELLO	
Indéterminé		
None avenue Boisbaudran MARSEILLE		--
SSP3988938	Société LARAPIDE INTERNATIONAL	
Indéterminé		
None boulevard Frédéric Sauvage MARSEILLE		--
SSP3989461	L'air Liquide	
Indéterminé		
None Dépôt de la Capelette MARSEILLE		--
SSP3990031	Régie autonome des transports de la ville de Marseille (R.A.T.V.M)	
Indéterminé		
None avenue Valdonne (de) et Avenue de Roubaix MARSEILLE		--
SSP3990181	Société Française des Pétroles BP	
Indéterminé	<i>BP</i>	
None Centre commercial La Valentine MARSEILLE		--
SSP3990267	DUNES Restaurants	
Indéterminé	<i>Sté DUNE</i>	
None avenue Arenc d' MARSEILLE		--
SSP3986956	Esso-standard	
Indéterminé	<i>station Esso</i>	
None Cabucelle La MARSEILLE		--
SSP3986970	Frédéric Maigron	
Indéterminé		
None Quartier Petites crottes des MARSEILLE		--
SSP3987116	M Blanc et Blain	
En arrêt		

4 rue Lirany de (?) MARSEILLE		--
SSP3987448	Icardi Frères	
Indéterminé		
None Quai Sainte Marguerite MARSEILLE		--
SSP3987488	Duchateau et Panard	
Indéterminé		
1 Traverse Moulin du MARSEILLE		--
SSP3987508	La Matière Plastique Ouvrée	
Indéterminé		
None Route nationale 8 de Marseille à Aubagne MARSEILLE		--
SSP3987529	Ribbe et Pouyet	
Indéterminé		
None Chemin Ruisseau Mirabeau MARSEILLE		--
SSP3988145	Compagnie Française des Ferrailles	
Indéterminé		
7 boulevard Jean Eugène Cabassud MARSEILLE		--
SSP3988765	SA Perrier	
En arrêt		
249 avenue Aygalades MARSEILLE		--
SSP3987979	SA SAONYL-TELAX	
Indéterminé		
2 rue Arnal, et Boulevard de la Révolution MARSEILLE		--
SSP3989018	SA Samson CHERQUI, SA Emballages en 1972	
Indéterminé		
9 boulevard Ampère MARSEILLE		--
SSP3989064	BRONZO 1994- SPM Société de Préfabrication et Matériaux	
Indéterminé	Station de Transit de Résidus Urbains	
3 Chemin Mouton (du) MARSEILLE		--
SSP3989178	Société Bronzo // PIM'S CASS	
En arrêt		
None boulevard Charles Meretti MARSEILLE		--
SSP3989476	Union des Industries de Produits Oléagineux (UNIPOL)	
Indéterminé		
None Quartier La Lave (De) MARSEILLE		--
SSP3990399	La Société Française d'Entreprises de Dragages	
Indéterminé		
None lieu dit Plaine Notre Dame MARSEILLE		--
SSP3990485	Société S.O.L.I.C.O.	
Indéterminé		

None Chantier Cité Universitaire de Saint Charles MARSEILLE		--
SSP3990932	Entreprises Boussiron	
Indéterminé		
None lieu dit Campagne Meynard MARSEILLE		--
SSP3991027	Entreprise Borel Valerian	
Indéterminé		
258 avenue Roger Salengro MARSEILLE		--
SSP3992650	MIDAS	
Indéterminé		
8 rue André Allar MARSEILLE		--
SSP3992670	Peugeot	
Indéterminé		
60 avenue de Saint-Antoine MARSEILLE		--
SSP3989200	Société Centrale Futaille	
En arrêt		
7 avenue André Roussin // Centre d'Affaires Ponant Littoral MARSEILLE		--
SSP3992532	Marseille Courses	
Indéterminé		
None boulevard National MARSEILLE		--
SSP3986991	Massot	
En arrêt		
None lieu dit Villa André- Les Fabrettes- Notre Dame de Linite MARSEILLE		--
SSP3990946	Entreprise AUTIER	
Indéterminé		
100 Gavotte La - RN538 MARSEILLE		--
SSP3986904	Lucien Garcia	
En arrêt		
None rue Alfred Curtel / anc. rue Saint Esprit MARSEILLE		--
SSP3987099	M Verminck et Cie	
En arrêt		
None route Nerthe de la MARSEILLE		--
SSP3987439	Sté La Néroline	
Indéterminé		
None Chemin départemental 4 MARSEILLE		--
SSP3987468	Cie Française de Raffinage	
Indéterminé	Station Total	
None boulevard Septième tirailleurs algériens du MARSEILLE		--
SSP3987507	Ets Lunopro	
Indéterminé		

31 Traverse Moulin à Vent MARSEILLE		--
SSP3988119	PTT	
Indéterminé		
6 Montée Commandant ROBIEN MARSEILLE		--
SSP3989073	Société FARMING CAR	
En arrêt		
None Traverse Petroccochino MARSEILLE		--
SSP3989503	Antar	
En arrêt		
None Quai Chartreux des MARSEILLE		--
SSP3987542	MM Faure et Gautier	
Indéterminé	<i>Fabrique de Minium</i>	
None lieu dit Camp Timon David- La Viste MARSEILLE		--
SSP3990972	Construction Moderne Française	
Indéterminé		
None Port Autonome de Marseille, Hangar 19, Poste 4 MARSEILLE		--
SSP3991354	SA LEON VINCENT	
Indéterminé		
None Quartier Petit Camas du MARSEILLE		--
SSP3986986	Fonderie Benet et Cie	
En arrêt		
None boulevard Plombières de MARSEILLE		--
SSP3986992	Usine de trituration pour les articles de droguerie et épicerie	
Indéterminé		
None Viste la MARSEILLE		--
SSP3986998	A. Carle	
Indéterminé		
None Quartier Saint Barthélemy MARSEILLE		--
SSP3987014	m Roux	
Indéterminé		
15 boulevard Ferrand MARSEILLE		--
SSP3987079	Mr Vaglietti Candide	
Indéterminé		
None boulevard Jean Moulin MARSEILLE		--
SSP3987417	Alès Service	
Indéterminé		
None Quai Arenc d' MARSEILLE		--
SSP3987442	Bernabo frères	
Indéterminé		

269 route Trois Lucs des MARSEILLE		--
SSP3987466	SA Cartonnerie-Papèterie "La Garelle"	
En arrêt		
None Quai Saint Just MARSEILLE		--
SSP3987520	Fabrique Pellegrin	
Indéterminé		
None boulevard Notre Dame de SantaCruz MARSEILLE		--
SSP3988126	Société Nouvelle d'HLM	
Indéterminé		
522 Chemin Littoral (du) MARSEILLE		--
SSP3988506	SARL Mediaco Véhicules Industriels	
Indéterminé		
84 rue dragon MARSEILLE		--
SSP3989032	Société BBGR	
Indéterminé	<i>Benoît Berthiot Guibert Rautit</i>	
4 Traverse Chanteperdrix MARSEILLE		--
SSP3989763	Mr Grégoire GULBASDIAN	
Indéterminé		
82 route Nationale La gavotte MARSEILLE		--
SSP3990013	Mme Lydia ORIO	
Indéterminé		
None lieu dit Trois Ponts (Les)- Saint Loup MARSEILLE		--
SSP3990474	Louis Brunier	
En arrêt		
None lieu dit Viste (La) MARSEILLE		--
SSP3990617	Jean Claude Billard	
Indéterminé		
None Moulin du Diable- Saint Antoine MARSEILLE		--
SSP3990957	Entreprises Boussiron	
Indéterminé		
101 MIN des Arnavaux MARSEILLE		--
SSP3991142	STE AS 24	
Indéterminé		
None Chemin Vallon (du) Vallon de Toulouse MARSEILLE		--
SSP3990814	Entreprise Guillery	
En arrêt		
None Quartier Estaque (l') MARSEILLE		--
SSP3991782	Société Routière de Provence	
Indéterminé		

7 avenue André ROUSSIN MARSEILLE		--
SSP3992243	SARL STD France	
Indéterminé		
None Gare Prado du MARSEILLE		--
SSP3987328	Henri Negre	
En arrêt		
None avenue Roches (des) MARSEILLE		--
SSP3989782	Slavroula CACCHINO	
Indéterminé		
217 boulevard Plombière (De) MARSEILLE		--
SSP3990082	Fonderies Méridionales	
Indéterminé		
None Batteries (Les) de la Pointe Rouge MARSEILLE		--
SSP3990848	J. Rapetto	
Indéterminé		
None Chemin Sainte-Marthe MARSEILLE		--
SSP3991660	STE ESSO SAF	
Indéterminé		
17 rue Caravelle MARSEILLE		--
SSP3992665	Conserverie Miceli Frères	
Indéterminé		
None lieu dit Jas Segond MARSEILLE		--
SSP3990604	Mr Elie Chouraqui	
Indéterminé		
37 Chemin Ruisseau Mirabeau MARSEILLE		--
SSP3991690	3H TRANSIT	
Indéterminé		
17 avenue Général Leclerc (du) MARSEILLE		--
SSP3989368	SA Agip Française	
Indéterminé	SNCF	
None route Camions (des) MARSEILLE		--
SSP3989489	ABEL Marcel	
Indéterminé		
29 Impasse Savignac (de) MARSEILLE		--
SSP3989965	Entreprise TRALOMAT	
Indéterminé		
None lieu dit Campagne Breuza MARSEILLE		--
SSP3990624	Gagneraud Père et Fils	
Indéterminé		

None Parousse (La) MARSEILLE		--
SSP3990924	Sté Nouvelle d'Exploitation de Carrière	
Indéterminé		
None boulevard Raffinerie (de la) MARSEILLE		--
SSP3991672	STE de Travaux Publics Régionaux	
Indéterminé		
None avenue Lattre de Tassigny de MARSEILLE		--
SSP3986920	Sté kodak-Pathé	
En arrêt		
None Quartier Petites Crottes des MARSEILLE		--
SSP3987010	fonderie de fer	
Indéterminé		
None route Cassis de MARSEILLE		--
SSP3987102	Desmarais Frères	
Indéterminé		
None Chemin Marseille à Aubagne de MARSEILLE		--
SSP3987111	sté des tuileriees de St Marcel	
Indéterminé		
None avenue Jean Compadieu MARSEILLE		--
SSP3987299	Le Logis Coopératif	
En arrêt		
None avenue Lattre de Tassigny de MARSEILLE		--
SSP3987306	M. Lucci	
En arrêt		
21 rue Hivers des MARSEILLE		--
SSP3987381	Fonderie de fer Mignot	
En arrêt		
None rue Fort du MARSEILLE		--
SSP3987382	Fonderie Goss	
En arrêt		
None Quai Rouet du MARSEILLE		--
SSP3987390	M. Bricher	
En arrêt	<i>Raffinerie de soufre</i>	
None route Valentine (de La) MARSEILLE		--
SSP3987502	Sté La Galvanisation de Provence	
Indéterminé		
1 Voie Grande Communication de Marseille à Cassis de MARSEILLE		--
SSP3987518	Bucelle et Cie	
Indéterminé		

222 Route nationale Saint Loup (De) MARSEILLE		--
SSP3990270	SA Agip Française	
En arrêt	AGIP	
None Domaine Tours (Des) de l'Hoirie MARSEILLE		--
SSP3990828	Jean Spada	
Indéterminé		
None Chemin Aygalades des MARSEILLE		--
SSP3986976	Ets Emile Galinier	
Indéterminé	huilerie des Chaudelles	
None Quartier Saint Louis MARSEILLE		--
SSP3986985	M. Rozan	
Indéterminé		
None Route nationale 8 MARSEILLE		--
SSP3986997	Isnard et Morcia	
Indéterminé		
100 rue République de la - ex Route Impériale MARSEILLE		--
SSP3987090	M Masfoveri Antoine	
Indéterminé		
None Traverse Valette MARSEILLE		--
SSP3987360	Sté Marseillaise de Mécanique de Précision	
Indéterminé		
None Quai Rouet du MARSEILLE		--
SSP3987394	Auguste Allègre	
En arrêt		
None Quatre chs du Merlan Les MARSEILLE		--
SSP3987519	Manufacture Béyont	
Indéterminé		
None avenue Saint Barnabé de, ex ch de Saint Barnabé MARSEILLE		--
SSP3987534	Ets Couvet Rambat et Cie	
En arrêt		
None Quai Mairie de la MARSEILLE		--
SSP3986914	Shell	
Indéterminé		
None Traverse Boulevard Extérieur du MARSEILLE		--
SSP3987002	M. Richelme	
Indéterminé		
None Traverse Batonneau MARSEILLE		--
SSP3987373	Paul Jallès et Cie	
Indéterminé		

None Chartreux Les MARSEILLE		--
SSP3987427	Mairie de Marseille	
Indéterminé		
None Impasse Bois-Lemaître MARSEILLE		--
SSP3987457	Raymond Durand	
En arrêt		
None Chemin Pomme de la MARSEILLE		--
SSP3987489	M. Gaudin	
Indéterminé		
None route Cassis de MARSEILLE		--
SSP3987503	Sté Shell Française	
En arrêt		
None avenue Château-Gombert de MARSEILLE		--
SSP3987540	Teinturerie Industrielle	
Indéterminé		
None Chemin de la Rose à la Grave MARSEILLE		--
SSP3988659	M. Roger BELLON	
Indéterminé		
None poste 143 MARSEILLE		--
SSP3992187	Société Copac Vrac	
Indéterminé		
41 Chemin de la Millière MARSEILLE		--
SSP3992227	Pharma - Dom SA	
Indéterminé		
None Place Beauvoisin - traverse de Gilec MARSEILLE		--
SSP3987087	Fonderie de métal	
En arrêt		
52 Chemin Grande Communication de la (N°2), de Marseille à Aubagne MARSEILLE		--
SSP3983526	Bianciotto vincent	
Indéterminé		
None Gare Prado (du) MARSEILLE		--
SSP3989166	Société MOBIL OIL française	
Indéterminé		
None boulevard Jourdan MARSEILLE		--
SSP3985555	Usine Schlosing	
Indéterminé		
None Traverse Moulin du MARSEILLE		--
SSP3986971	Ets Charles Buboïs-Usine de produit chimique Couture	
Indéterminé		

None Quartier Saint Louis MARSEILLE		--
SSP3986982	M. Courchet	
Indéterminé		
None Chemin vicinal Sainte Marthe à Saint Joseph de MARSEILLE		--
SSP3986989	M.Dufourg pour la Sté Trituration agricole et industrielle	
Indéterminé		
101 boulevard Saint Charles MARSEILLE		--
SSP3987449	Atelier Cocheril Léon	
Indéterminé		
None Vallon de Piscatoris MARSEILLE		--
SSP3987487	Usine Asseo (1906), Etienne Giraud - Fabrique de mèches de sûreté (1910)	
Indéterminé		
None avenue Pollus des MARSEILLE		--
SSP3987504	Léon Sarrazin	
En arrêt		
None Route nationale Barasse La MARSEILLE		--
SSP3987511	Mme Antrocoli	
Indéterminé		
None route Olives des MARSEILLE		--
SSP3987522	Verrerie Dupuis	
Indéterminé		
None lieu dit Tête Noire La MARSEILLE		--
SSP3987527	Usine Blain	
En arrêt		
None Saint Marcel MARSEILLE		--
SSP3987544	Robert Flugel	
Indéterminé		
None avenue les Aygalades MARSEILLE		--
SSP3987738	CRASSIER ALUSUISSE	
En arrêt	Dépôt de boues résiduaires	
None Gare Marseille le Canet MARSEILLE		--
SSP3988118	Sercoma	
Indéterminé		
None Prado MARSEILLE		--
SSP3988443	SNCF	
En arrêt	Atelier SNCF Marseille Prado	
None Quartier Sainte-Marthe MARSEILLE		--
SSP3989175	Centre de ravitaillement en essences de Sainte-Marthe	
Indéterminé		

330 avenue Saint-Julien (de) MARSEILLE		--
SSP3989885	Garage BEAUMONT	
Indéterminé		
None Route nationale Saint Antoine MARSEILLE		--
SSP3990489	Paul Antoine	
Indéterminé		
None Chemin Baume (de la) MARSEILLE		--
SSP3990497	Travaux Publics et Routiers	
En arrêt		
None Chemin Treille (De La) MARSEILLE		--
SSP3990599	SA d'Exploitation des Mines de Soufre de Provence	
En arrêt		
157 Chemin Nerthe (de la) MARSEILLE		--
SSP3991330	STE MONACI	
Indéterminé		
58 boulevard Charles Livon MARSEILLE		--
SSP3991427	Communauté de Communes Marseille-Provence-Métropole	
Indéterminé		
None Centre Portuaire d'accueil Routier voie V262 "Les Crottes" MARSEILLE		--
SSP3991713	SA FINA France	
Indéterminé		
None Traverse Maurelle de la MARSEILLE		--
SSP3986878	M.Moreno	
En arrêt		
None route Cassis de MARSEILLE		--
SSP3987095	usine de trituration	
Indéterminé	<i>ancienne usine à chaux</i>	
2 avenue Pasteur MARSEILLE		--
SSP3989144	SA Française ESSO	
Indéterminé		
None Chemin MADRAGUE - VILLE MARSEILLE		--
SSP3989380	S.E.E Munoz	
Indéterminé	<i>Société des Huiles Renault</i>	
344 boulevard National MARSEILLE		--
SSP3989529	Société de Transformation de Papiers d'Emballage	
Indéterminé	<i>PAPEM</i>	
None rue Pierre DRAVET MARSEILLE		--
SSP3989547	Pierre AUDRIC	
En arrêt		

None Quartier Clair Soleil MARSEILLE		--
SSP3989562	Léon BOTTAINI	
Indéterminé		
None route Saint Louis de MARSEILLE		--
SSP3987408	Shell France	
Indéterminé		
None boulevard Françoise Duparc MARSEILLE		--
SSP3986933	Mobil Oil	
Indéterminé		
None Quartier Bas Canet du MARSEILLE		--
SSP3987006	M. Mouren	
Indéterminé		
None Quai Saint Giniez de MARSEILLE		--
SSP3987377	M. Ciran	
Indéterminé		
None rue Jean de Bernardy MARSEILLE		--
SSP3987435	Michel Coll	
En arrêt		
20 Chemin Saint Tronc de MARSEILLE		--
SSP3987473	Savonnerie Gubernatis	
Indéterminé		
None rue Alfred Curtel / anc. rue Saint Esprit MARSEILLE		--
SSP3987484	Savonnerie Chauvet	
En arrêt		
None Valentine La MARSEILLE		--
SSP3987492	Coullet Frères	
Indéterminé	<i>Sclerie</i>	
None boulevard Jourdan Prolongé MARSEILLE		--
SSP3988650	Syndicat des Copropriétaires de la Résidence "Le Mail"	
Indéterminé		
12 boulevard Giraud MARSEILLE		--
SSP3988961	M. MORETTI Défendin	
Indéterminé		
None rue Aviateur Le Brix (de l') MARSEILLE		--
SSP3989478	ELF Distribution	
En arrêt	<i>ELF</i>	
None route de Saint Louis MARSEILLE		--
SSP3989521	ELF Distribution	
Indéterminé	<i>Au Grand Garage des Ayalades</i>	

14 rue Sainte Claire et angle rue Audimar MARSEILLE	--
SSP3983617	Zigllara
En arrêt	
None Route nationale 8, le Vallon MARSEILLE	--
SSP3986999	Arvieu Baptistin
Indéterminé	
None Route nationale 8 MARSEILLE	--
SSP3987024	dépôt d'essence de Mr Fontaine
En arrêt	
None Domaine Catalan du MARSEILLE	--
SSP3987375	Fonderie d'asphalte Roussel Père et fils
Indéterminé	
None Quai Saint Lambert MARSEILLE	--
SSP3987391	Cartier Fils et Cie
Indéterminé	
None rue Onze novembre du - ex cours du 11 novembre MARSEILLE	--
SSP3987459	Frédéric Germano
En arrêt	<i>Station Antar</i>
None Chemin Millière à Saint Ment de la (ex ch vicinal n°29 de la Millière) MARSEILLE	--
SSP3987490	Sté Minium France, ex usine Alpina
Indéterminé	<i>Fonderie de plomb pour la fabrication de litharge et du minium</i>
None Chemin Grande communication de Marseille à Aubagne de MARSEILLE	--
SSP3987491	Usine de trituration Maurin et Cie
Indéterminé	
None Quai Saint Menet de MARSEILLE	--
SSP3987498	Mattei et Cie
Indéterminé	
None route Olives des MARSEILLE	--
SSP3987524	Verreries du Midi
Indéterminé	
None Quai Malpassé MARSEILLE	--
SSP3987538	Sté Méridionale d'Industrie
Indéterminé	
None boulevard Fifi Turin MARSEILLE	--
SSP3987485	Fonderie d'Acier du Midi
En arrêt	
None avenue Joseph Vidal MARSEILLE	--
SSP3987379	Sté des Accumulateurs Tribelhorn
En arrêt	

None Quai Chartreux des MARSEILLE		--
SSP3987523	Reynaud de Trets	
En arrêt	Raffinerie de Soufre	
None Traverse Barasse (de la) MARSEILLE		--
SSP3988353	Société Provençale de distribution de chaleur	
Indéterminé		
9 rue Viau MARSEILLE		--
SSP3986963	Francis Barthélémy	
Indéterminé		
None Chemin vicinal 2 MARSEILLE		--
SSP3987374	Laval et Cie	
Indéterminé		
None Chemin Aygalades des MARSEILLE		--
SSP3987418	SA Omnium National de Transports et d'Exploitation Routière	
Indéterminé		
None Chemin Gare de la MARSEILLE		--
SSP3987424	Sté Française de Produits Chimiques et d'Explosifs - Ets François Barbe	
Indéterminé		
None boulevard Chypre de MARSEILLE		--
SSP3987444	Robert Jutheau	
Indéterminé		
32 Traverse Chante Perdrix (de) MARSEILLE		--
SSP3987482	Albert Rey	
En arrêt		
None Valentine La MARSEILLE		--
SSP3987513	Le Phénix	
Indéterminé		
6 Chemin vicinal Saint Julien à Saint Barnabé de MARSEILLE		--
SSP3987535	Alexandre Avanozian	
En arrêt		
64 Chemin Parette (de la) MARSEILLE		--
SSP3988117	M. Gabriel Desira et Pierre Perez / M. Mallia	
En arrêt		
None Traverse Château Vento MARSEILLE		--
SSP3988124	Société Nouvelle d'HLM	
Indéterminé		
591 avenue Prado (du) MARSEILLE		--
SSP3988231	SEDCA SA	
En arrêt		

None route d'AUBAGNE MARSEILLE		--
SSP3988876	TOTAL (CFR)	
Indéterminé		
None Chemin Aygalades (des) MARSEILLE		--
SSP3989984	Ets MAYAN-CHAUMERY	
Indéterminé		
2 rue Horticulture (de l') MARSEILLE		--
SSP3991122	CHRISTOFILIS	
En arrêt		
None Technopôle de Château Gombert MARSEILLE		--
SSP3991561	LNМ Les Nouveaux Matériaux	
Indéterminé		
None Quartier Saint Just- Campagne Signoret MARSEILLE		--
SSP3990942	Entreprise J. LEFEBVRE	
Indéterminé		
None avenue Maxime MARSEILLE		--
SSP3986957	Sté des travaux et industries maritimes	
Indéterminé		
114 Chemin Saint Lazare de MARSEILLE		--
SSP3987020	M Claudius	
Indéterminé		
6 rue Carenne de MARSEILLE		--
SSP3987083	fabrique d'encre et de cirages	
Indéterminé		
None Quai Rouet du et de Saint Giniez MARSEILLE		--
SSP3987376	Figueroa et Cie	
En arrêt	<i>Usine Métallurgique</i>	
None Quai Mazargues de MARSEILLE		--
SSP3987389	M. Courches	
En arrêt		
None boulevard Roux prolongé de MARSEILLE		--
SSP3987463	Maurice Isnardon	
En arrêt		
None Zone d'aménagement concertée Bourse (de la), Cours Belsunce MARSEILLE		--
SSP3988546	Société SHELL Française	
En arrêt		
None Chemin Bourrely (des) MARSEILLE		--
SSP3988645	Union Foncière et Financière Tour Méditerranée	
Indéterminé		

None Chemin Pomme (de la) MARSEILLE		--
SSP3988648	Provence Logis	
Indéterminé		
None boulevard Dramard MARSEILLE		--
SSP3988658	Académie d'Aix-Marseille (CHU Nord-UER Médecine)	
Indéterminé		
15 boulevard OLMER David MARSEILLE		--
SSP3989031	15 boulevard David OLMER	
Indéterminé	<i>Benoit Berthiot Gilbert Rautit</i>	
None Impasse Magne MARSEILLE		--
SSP3983915	LASSAILLY -ANCIEN ETABLISSEMENTS	
En arrêt	<i>Usine de fabrication de produits désinfectants</i>	
None boulevard Chutes Lavie (des) MARSEILLE		--
SSP3991182	STE COGESTAR	
Indéterminé		
18 rue Louis Rège MARSEILLE		--
SSP3989586	SARL PRESSING PROVENCE	
En arrêt	<i>Madame Veuve Marie Fernandez</i>	
None Quartier Saint Louis MARSEILLE		--
SSP3986980	Milhaud Fils	
En arrêt		
None Chemin Sainte Marthe de MARSEILLE		--
SSP3986988	M. Roura	
Indéterminé		
None Traverse Madrague de la, ex ch vicinal MARSEILLE		--
SSP3987008	Aimé Trouin	
En arrêt		
21 boulevard Vidal MARSEILLE		--
SSP3987368	EDF	
En arrêt		
None Montée Usines (des) MARSEILLE		--
SSP3987621	Cie Centrale Rousselot	
Indéterminé	<i>Usine de L'Osséine</i>	
21 Chemin Tuileries (des) MARSEILLE		--
SSP3988241	SUD-SIEGES SARL	
Indéterminé		
10 rue Desaix, Quartier Saint lazare MARSEILLE		--
SSP3988337	Garage Grondin	
Indéterminé		

None Quartier La Rose MARSEILLE		--
SSP3989559	Société "Rose Pressing"	
Indéterminé		
None avenue Lattre de Tassigny de MARSEILLE		--
SSP3986888	Sté Ozo	
En arrêt	<i>Relais de Granval</i>	
None Chemin Saint Loup à Sainte Marguerite de MARSEILLE		--
SSP3986929	ESSO	
Indéterminé		
None boulevard Capitaine de Gèze MARSEILLE		--
SSP3987329	Sté Korsia-Revel	
Indéterminé		
None Chemin Nerthe de La MARSEILLE		--
SSP3987415	Sté Coloniale des Chaux et Ciments Portland de Marseille	
Indéterminé		
None boulevard Burel MARSEILLE		--
SSP3987432	Anatole Ogier	
Indéterminé		
None Route nationale 8 MARSEILLE		--
SSP3987447	Pierre Zumino	
Indéterminé		
None Quai Capelette de la MARSEILLE		--
SSP3987493	Marie Riboulet	
Indéterminé		
8 Route nationale Toulon de MARSEILLE		--
SSP3987525	Desmarais Frères	
Indéterminé		
59 Chemin Gibbes MARSEILLE		--
SSP3988120	Garage du Pharo / anc. France Telecom / anc. PTT	
Indéterminé	<i>Garage du Pharo</i>	
18 bis boulevard Paumont MARSEILLE		--
SSP3988669	Société Provençale d'Exploitation de Pressing SOPREP	
Indéterminé		
11 Chemin Grande communication de la MARSEILLE		--
SSP3987094	Savonnerie Allatini	
En arrêt		
216 boulevard Henri Barnier, MARSEILLE		--
SSP3988111	Foresta	
Indéterminé		

None avenue Madrague de Montredon de la MARSEILLE		--
SSP3987370	Sté des Produits Chimiques du Fortin	
En arrêt		
58 Fortin de Montredon MARSEILLE		--
SSP3987385	Sté Sojyp	
Indéterminé		
None Quai Roucas Blanc du MARSEILLE		--
SSP3987386	Payan	
En arrêt		
None Quai Lambert MARSEILLE		--
SSP3987395	M. Rampal	
Indéterminé		
None Route nationale 559 MARSEILLE		--
SSP3987416	Cie Française de Raffinage	
En arrêt	Station Service Total	
None Chemin Montre MARSEILLE		--
SSP3988147	Cheyran	
Indéterminé		
46 boulevard Bon Secours MARSEILLE		--
SSP3988804	SARL Garage MERLINO	
Indéterminé		
None Quartier La Rose (de la) MARSEILLE		--
SSP3989629	AIN Aimé	
Indéterminé		
None rue Saint Pierre MARSEILLE		--
SSP3989910	SHELL-BERRE	
Indéterminé		
None boulevard Petite Rente (De La) MARSEILLE		--
SSP3990161	Jean Deganello	
Indéterminé		
204 avenue Roger Salengro MARSEILLE		--
SSP3992621	Huilleries Luzzatii et Cie	
Indéterminé		
None lieu dit Galland à la Nerthe MARSEILLE		--
SSP3990919	Sté Coloniale des Chaux et Ciments de Portland	
En arrêt		
171 Chemin Madrague(de la) MARSEILLE		--
SSP3991440	STE CARBUR	
Indéterminé		

29 Traverse Santi MARSEILLE		--
SSP3992598	LADIGLIONE	
En arrêt	<i>Equipement service bateaux</i>	
None boulevard Paris de MARSEILLE		--
SSP3986960	Shell	
En arrêt		
None Chemin Aygalades des MARSEILLE		--
SSP3986975	Mrs Brunon et Ramonatxo	
Indéterminé		
None Saint Louis MARSEILLE		--
SSP3986977	M. Carles	
En arrêt		
None Canet Le MARSEILLE		--
SSP3987004	Mrs Cayer et Monnier	
Indéterminé		
140 rue Bonnes Grâces MARSEILLE		--
SSP3987086	Romano	
Indéterminé		
8 rue Lalande MARSEILLE		--
SSP3987397	M. Lombard	
En arrêt		
None route Cassis de MARSEILLE		--
SSP3987481	Fabrique de vernis gras Dufour	
Indéterminé		
None route Cassis de MARSEILLE		--
SSP3987486	M. Gourdon	
Indéterminé		
None rue Jouven de MARSEILLE		--
SSP3987003	M. Argème	
Indéterminé		
None Bassin de Carénage n°1 MARSEILLE		--
SSP3987015	fonderie de cuivre Bonnefoy	
Indéterminé		
None boulevard Gustave Desplaces MARSEILLE		--
SSP3987358	Ets St Yves	
Indéterminé		
None rue Crottes des MARSEILLE		--
SSP3987430	Imer, Fraissinet, Baux	
Indéterminé		

None boulevard Saint Jean MARSEILLE		--
SSP3987437	François Garcin	
Indéterminé		
None Traverse Cartonnerie de la MARSEILLE		--
SSP3987512	Ets Prouvost-Dalle et Cie	
En arrêt		
None Chemin Tuileries (des) MARSEILLE		--
SSP3988280	TOTAL	
Indéterminé		
6 Impasse Belvet MARSEILLE		--
SSP3988957	M. Pierre VALETTE	
Indéterminé		
38 boulevard GAY-LUSSAC MARSEILLE		--
SSP3989159	Société ESEA	
Indéterminé		
None Quai d'Arenc MARSEILLE		--
SSP3989389	Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris	
En arrêt	<i>Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris</i>	
32 Promenade Plage (de la) MARSEILLE		--
SSP3989591	Société Mobil Oil Française (MOBIL)	
En arrêt	SA F.F.S.A.	
None lieu dit Estaque (L') MARSEILLE		--
SSP3990513	Entreprise Truchetet et Tansi	
Indéterminé		
95 Traverse Prat- Quartier de la Pointe Rouge- MARSEILLE		--
SSP3990533	Bailleul- Entreprises Grès Glories	
Indéterminé		
None Allée Pins (des)- Le Cabot MARSEILLE		--
SSP3990977	Sté Générale de Travaux Publics	
En arrêt		
None Blockhaus de L Ile de Râtonneau MARSEILLE		--
SSP3990992	Etude des Transports de la Valorisation des Gaz Naturels du Sahara	
Indéterminé		
None Zone d'activité Saint-Jean-Du-Désert MARSEILLE		--
SSP3991277	Sté PLASTIGRAPH	
Indéterminé		
None Zone d'activité Saint Jean du désert MARSEILLE		--
SSP3991523	Sté SMTA	
Indéterminé		

1 boulevard Ferdinand de Lesseps MARSEILLE		--
SSP3992630	RTM	
Indéterminé		
28 boulevard Vintimille de MARSEILLE		--
SSP3992677	Charavel et Michet	
En arrêt		
94 boulevard Jouve MARSEILLE		--
SSP3983776	MME FABRE (VEUVE BERARD)	
Indéterminé		
338 avenue Arenc d' MARSEILLE		--
SSP3987016	rafinerie de soufre	
Indéterminé		
None boulevard Vignes des MARSEILLE		--
SSP3987108	Sté anonyme de la Néo-textile	
Indéterminé		
None rue Saint Pierre MARSEILLE		--
SSP3987109	Paul (Scierie)	
Indéterminé		
None Chemin Gibbes de MARSEILLE		--
SSP3987300	Sté Le Logis Coopératif	
En arrêt		
None Quai Rouet du MARSEILLE		--
SSP3987399	Dauré et Cie	
En arrêt		
None lieu dît Mère La MARSEILLE		--
SSP3987505	Tuilleries de St Marcel	
Indéterminé		
None Port Frioul MARSEILLE		--
SSP3991255	Société Archimer Plaisance // ex CHANTIERS NAVALS FRIOUL Plaisance	
Indéterminé		
None Canet Le MARSEILLE		--
SSP3986983	Caillol	
Indéterminé		
82 Chemin vicinal Saint Joseph de MARSEILLE		--
SSP3986990	Sté Marmillon	
Indéterminé		
None Route nationale Aix d' MARSEILLE		--
SSP3986993	Desmarais Frères	
Indéterminé		

None Quartier Petites Crottes des MARSEILLE		--
SSP3987011	Mr Lamy et Feraud	
Indéterminé		
38 rue Echelle de l' MARSEILLE		--
SSP3987022	Dominique Reynier	
En arrêt		
None Madrague de Montredon MARSEILLE		--
SSP3987392	M. Weiss	
En arrêt		
None route Saint Louis de MARSEILLE		--
SSP3987423	Garage des Aygalades	
Indéterminé	Station BP	
None joliette la MARSEILLE		--
SSP3987438	M. Bielle	
Indéterminé		
None bassin de remisage MARSEILLE		--
SSP3987441	Sté de Soudure Autogène du Sud-Est	
Indéterminé		
None boulevard Marcel MARSEILLE		--
SSP3987453	Goyo	
En arrêt		
50 rue Jacques Hébert MARSEILLE		--
SSP3988409	Atelier de Tronçonnage	
En arrêt		
None Chemin Palama (de) MARSEILLE		--
SSP3989623	GIORDANO Barthélemy	
Indéterminé		
None boulevard Cayolle MARSEILLE		--
SSP3989963	Etablissement R Fontaine	
En arrêt		
None Chemin Barasse MARSEILLE		--
SSP3990144	Sté Foncière de Développement Immobilier	
En arrêt		
None boulevard Peupliers des MARSEILLE		--
SSP3987500	Sté Ricard	
Indéterminé		
None route Bassin MARSEILLE		--
SSP3990980	Industrielle de Travaux	
Indéterminé		

None rue Joliot Curie MARSEILLE		--
SSP3991568	Sté COMETHERM	
Indéterminé		
171 boulevard Rampal MARSEILLE		--
SSP3987088	Urso Antoine	
En arrêt		
None boulevard Rabatau MARSEILLE		--
SSP3987367	SARL Auto-Service-Réparation	
En arrêt		
None rue Callongue MARSEILLE		--
SSP3987378	Fonderie de cloches Baudouin	
En arrêt		
None Mourepiane MARSEILLE		--
SSP3987414	Entreprise Générale de Construction de la Forme de Radoub n°8	
Indéterminé		
None Quai Capelette de la MARSEILLE		--
SSP3987478	Reynaud de Trets	
En arrêt	<i>Raffinerie de soufre</i>	
None rue Notre Dame MARSEILLE		--
SSP3987514	Belivier Frères	
Indéterminé		
2 Chemin Grande communication de Marseille à Aubagne de MARSEILLE		--
SSP3987536	Ets Antoine Sauze	
Indéterminé	<i>Fabrique de minium</i>	
3 Impasse Magne MARSEILLE		--
SSP3988563	DEDIEU Robert	
Indéterminé	<i>Robert Auto</i>	
None boulevard Redon (du) MARSEILLE		--
SSP3989764	société "les travaux du Midi"	
En arrêt		
None lieu dit Valbarelle la MARSEILLE		--
SSP3990117	SCI ARCC	
Indéterminé		
None avenue Lattre de Tassigny (De) MARSEILLE		--
SSP3990357	SA Cofradel- Compagnie Française du Grand Delta	
En arrêt	<i>Cofradel</i>	
34 rue Louvain MARSEILLE		--
SSP3990393	Jean Claude Mugnani	
En arrêt		

None Chemin Bourrely (des) MARSEILLE		--
SSP3990869	Trindel	
Indéterminé		
None boulevard Noël MARSEILLE		--
SSP3990968	Entreprise Incherman	
En arrêt		
213 Chemin Sainte-Marthe MARSEILLE		--
SSP3991662	SA MOBIL OIL FRANCAISE	
Indéterminé		
31 boulevard Vintimille (de) MARSEILLE		--
SSP3992622	Fabrique d'ammoniac	
En arrêt		
None Chemin vicinal Sainte Marthe MARSEILLE		--
SSP3987106	gabriel Salavy	
En arrêt		
2 Impasse Caravelle MARSEILLE		--
SSP3989471	BENADY	
Indéterminé		
None Chemin Vallon du Pins, Ensemble immobilier "Val-Pins" MARSEILLE		--
SSP3988575	Société Marseille d'Habitations	
Indéterminé		
3 Chemin Gilbert Charmasson MARSEILLE		--
SSP3988902	SARL Melchior Frères	
Indéterminé		
None Hôpital Nord MARSEILLE		--
SSP3989280	Somedith	
Indéterminé		
None Quartier du Lazaret MARSEILLE		--
SSP3989486	Société des Pétroles SHELL BERRE	
Indéterminé		
13 boulevard Albin Bardini MARSEILLE		--
SSP3990534	Electricité Moderne	
Indéterminé		
None Quai Arenc (d') MARSEILLE		--
SSP3991359	STE TOTAL Raffinage Distribution	
Indéterminé		
None Chemin Tuileries des MARSEILLE		--
SSP3986955	La Sté des carburants exelsior	
Indéterminé		

78 rue Javie MARSEILLE		--
SSP3986969	Mme Chaudoin	
Indéterminé		
None Route nationale 8 MARSEILLE		--
SSP3986994	Henry Prévot	
Indéterminé		
None Route nationale 570 MARSEILLE		--
SSP3987032	Charton	
Indéterminé		
None rue Jean-Louis Pic MARSEILLE		--
SSP3987322	SARL Marseille Mazout	
Indéterminé		
None Quai Rouet du MARSEILLE		--
SSP3987402	Verrerie Moëfer	
En arrêt		
None Quai Cabucelle de la MARSEILLE		--
SSP3987436	Louis Esmieu	
Indéterminé	<i>Raffinerie de soufre</i>	
None Quai Rouet du MARSEILLE		--
SSP3987445	Fabrique de Vernis Durif	
En arrêt		
None Chemin vicinal Sainte Marguerite à Saint Loup de MARSEILLE		--
SSP3987477	Boude et Robert	
Indéterminé	<i>Raffinerie de soufre</i>	
None Chemin vicinal Sainte Marguerite à Saint Loup de MARSEILLE		--
SSP3987479	Verrerie Sardo H	
En arrêt	<i>Propriété de Ripert</i>	
7 rue Abbé Féraud MARSEILLE		--
SSP3989102	M. Robert IRAUDO	
Indéterminé		
144 avenue Alphonse Daudet MARSEILLE		--
SSP3984355	Société Mobil Oil Française	
Indéterminé	<i>Mobil Oil</i>	
None avenue Dominique Colombani - ex av du Château MARSEILLE		--
SSP3984853	BUANDERIE PASCAL	
En arrêt		
None Estaque MARSEILLE		--
SSP3986923	BP	
Indéterminé		

None Quartier Belle de Mai de la MARSEILLE		--
SSP3987025	M Robert	
Indéterminé		
None Traverse Bon secours de MARSEILLE		--
SSP3987027	Mr Bergerot	
Indéterminé		
None boulevard Cerisiers des MARSEILLE		--
SSP3987103	Ets Roger Legendre	
En arrêt		
None rue Benetti MARSEILLE		--
SSP3987398	Cohen Fils	
En arrêt		
130 Route nationale 8 MARSEILLE		--
SSP3987461	Gaston Blanc	
Indéterminé		
None Quartier Saint-Antoine MARSEILLE		--
SSP3988110	Foresta	
Indéterminé		
None Chemin Roy d'Espagne (du) MARSEILLE		--
SSP3989084	Brosserie Jeanne d'Arc	
Indéterminé		
197 bis Route nationale 113 MARSEILLE		--
SSP3989582	Société des Terrassements et des Ouvrages du Midi	
Indéterminé		
None boulevard Briançon MARSEILLE		--
SSP3989619	Société des Pétroles SHELL-BERRE	
Indéterminé		
None Route nationale Viste de la, ex av de la Viste MARSEILLE		--
SSP3986962	La Soudure industrielle	
Indéterminé		
None Chemin Aygalades des MARSEILLE		--
SSP3986973	SA d'Hydrogénation	
Indéterminé		
168 Chemin Littoral du MARSEILLE		--
SSP3987023	Louis Coulomb	
Indéterminé		
None Quai Rouet du MARSEILLE		--
SSP3987384	Atelier pour la fonte et laminage du plomb	
Indéterminé		

None Quai Arenc d' MARSEILLE		--
SSP3987433	Frédéric Henri Vitalis	
Indéterminé		
None Quatre chs du Merlan Les MARSEILLE		--
SSP3987458	Mme Trompette	
Indéterminé		
None rue Audience de l' MARSEILLE		--
SSP3987467	Station Donini	
En arrêt		
73 Route nationale Rose de la MARSEILLE		--
SSP3987510	M. Taikian	
Indéterminé		
None Chemin Marinier MARSEILLE		--
SSP3988305	Nobel PRB Explosifs	
En arrêt		
None Quartier l'estaque MARSEILLE		--
SSP3989454	Société des Grands Travaux Hydrauliques	
Indéterminé		
None Chemin Saint-Louis (de) MARSEILLE		--
SSP3989513	Société SODIM	
Indéterminé		
44 avenue Saint-Barabé MARSEILLE		--
SSP3989816	Pressing PRESS-O-RAMA	
En arrêt		
None Zone d'activité Saint Marcel MARSEILLE		--
SSP3990699	SARL TG Terrassement	
Indéterminé		
468 Chemin Du Littoral MARSEILLE		--
SSP3992229	Omega Pharma France	
Indéterminé		
145 boulevard Charles Moretti MARSEILLE		--
SSP3988874	Société Commerciale CITROËN	
Indéterminé		
13 rue Raymond Teissière MARSEILLE		--
SSP3989514	Quick Services //Société Fournier Frères	
Indéterminé	<i>Société Pillard Frères</i>	
None Impasse Ulysse Gras MARSEILLE		--
SSP3989848	Mr Paul SUZANNE	
Indéterminé		

None Chemin Rolane (La)- Saint Loup MARSEILLE		--
SSP3990509	Toma J	
En arrêt		
None avenue Victor MARSEILLE		--
SSP3990963	Travaux Souterrains	
Indéterminé		
None route départementale 8 - La Viste MARSEILLE		--
SSP3991169	STE GENTY BIANCO	
Indéterminé		
None Chemin Littoral (du) MARSEILLE		--
SSP3991325	Cie Européenne de Peintures JULIEN	
Indéterminé		
None avenue Luminy (de) MARSEILLE		--
SSP3992222	Cogestar	
Indéterminé		
None Chemin Bessons (des) MARSEILLE		--
SSP3988490	BETON NORD Société	
Indéterminé		
2 Impasse Caravelle MARSEILLE		--
SSP3988524	M. Victor AROUTUNIAN	
Indéterminé		
None La génetière MARSEILLE		--
SSP3989049	Hossam ISMAIL	
Indéterminé		
None Chemin L'Argile (De) MARSEILLE		--
SSP3989599	Filiale des Houillères de Bassin du Centre et du Midi	
En arrêt	<i>Société Méridionale des Combustibles</i>	
None Quartier Saint-Louis MARSEILLE		--
SSP3989626	DI TUCCI Xavier	
Indéterminé		
None Gare SNCF de l'Estaque MARSEILLE		--
SSP3989822	Sté SCOREX	
Indéterminé		
None Quartier Notre-Dame MARSEILLE		--
SSP3989988	Sté confraternelle pharmaceutique méditerranéenne	
Indéterminé		
None lieu dit Saint Antoine- Hôpital Nord MARSEILLE		--
SSP3990450	Entreprise Caruso	
Indéterminé		

83 avenue Cap Pinède (du) MARSEILLE		--
SSP3992669	Renault	
En arrêt		
191 route Saint Louis à Saint Joseph de MARSEILLE		--
SSP3986893	Mobil Oil	
En arrêt		
103 Chemin Belle de Mai de la MARSEILLE		--
SSP3986984	Etienne Philippe Barbier	
En arrêt		
None avenue Lattre de Tassigny de MARSEILLE		--
SSP3987362	Sté Shell Française	
En arrêt		
None lieu dit La Gavotte MARSEILLE		--
SSP3989976	SA "Le Bec Fin"	
Indéterminé		
None Chemin Sant Loup, Ensemble immobilier "La Marguerite" (Sainte Marguerite) MARSEILLE		--
SSP3988576	Société Marseillaises d'Habitations	
Indéterminé		
None Chemin Grave (de la) MARSEILLE		--
SSP3988647	SA Provence Logis, SA d'FLM	
Indéterminé		
None Traverse Cimetière (du) MARSEILLE		--
SSP3988853	IBENE Patrice	
Indéterminé		
None Pont de Vivaux, Galerie Marchande Super Marché MARSEILLE		--
SSP3989110	SA SOPRESCO	
Indéterminé		
268 avenue de la Capelette MARSEILLE		--
SSP3989505	SIDMAP Société industrielle de matières plastiques / Etablissement BOULAN	
Indéterminé	Peintures en boîtes	
None boulevard Chutes Lavie MARSEILLE		--
SSP3989977	Sté d'exploitation des transports Borrelly et Cie	
Indéterminé		
None lieu dit SCI La Marguerite MARSEILLE		--
SSP3990011	Station service B.P	
Indéterminé		
None avenue Maréchal Delattre de Tassigny (du) MARSEILLE		--
SSP3990612	Georges Laville	
En arrêt		

5 Traverse Château Vert (du) MARSEILLE		--
SSP3992620	Huïleries Luzzatli et Cie	
Indéterminé		
None avenue Saint Renet, CD n°2 MARSEILLE		--
SSP3989060	Monsieur NICAISE	
Indéterminé	<i>La Rotineraie Atelier de Vernissage</i>	
103 Promenade de la Plage MARSEILLE		--
SSP3989104	SA Cind à sec R. Chavanon	
En arrêt		
None Impasse Magne (de) MARSEILLE		--
SSP3989250	LASAILLY	
Indéterminé		
None Chemin Amaryllis (des) MARSEILLE		--
SSP3989614	Jean-Christian BOUR	
Indéterminé		
None Chemin Saint-Marthe (de) MARSEILLE		--
SSP3989891	Sté "Saint-Marthe Automobile"	
Indéterminé		
4 Route nationale 8 MARSEILLE		--
SSP3990348	Société Agip Française	
Indéterminé	<i>Agip</i>	
None Chemin Littoral (du) MARSEILLE		--
SSP3991322	SARL OR ET CHROME	
En arrêt		
553 rue Saint-Pierre MARSEILLE		--
SSP3991931	Claude Cantone Vernisseur	
Indéterminé		
None Chemin Bessons (des) MARSEILLE		--
SSP3991139	SA GRANDI	
Indéterminé		
None Ancien chemin de Cassis MARSEILLE		--
SSP3984681	RAFFINERIE DE SOUFRE	
En arrêt		
None Chemin Littoral du MARSEILLE		--
SSP3986958	SA des consommateurs de pétrole	
Indéterminé		
None Traverse Madrague de la, ex ch vicinal MARSEILLE		--
SSP3987009	Meynier	
En arrêt		

9 rue Pascal Gros MARSEILLE		--
SSP3987030	Régis Diaz	
Indéterminé		
8 rue Saint Christophe MARSEILLE		--
SSP3987084	Mr P Fienga	
En arrêt		
None avenue Capelette (de la) MARSEILLE		--
SSP3987475	Gueit et Moreau / anc.Verrerie Queylard	
Indéterminé		
None Route nationale 8bis de Marseille à Toulon MARSEILLE		--
SSP3987528	SA l'Economique	
Indéterminé		
None Carrefour national 113 MARSEILLE		--
SSP3988922	Compagnie Industrielle Distribution	
Indéterminé	<i>Garage cadet rousset</i>	
56 boulevard Plombières (de) MARSEILLE		--
SSP3988991	M. BOIN Jacques _ TAC	
Indéterminé		
3 sautet dans l'entrepôt de matériel de l'omnium d'entreprises MARSEILLE		--
SSP3989421	SA OMNIUM D'ENTREPRISES	
Indéterminé		
None Zone industrielle Delorme (de la) MARSEILLE		--
SSP3989574	SA Etablissements ORTIZ	
Indéterminé		
None Aygalades les MARSEILLE		--
SSP3986978	Sté des pétroles Jupiter	
Indéterminé		
None Quartier Saint Louis MARSEILLE		--
SSP3986979	Atelier Lenevaite	
En arrêt		
None Traverse Santi MARSEILLE		--
SSP3987018	Sté Gal de transbordement maritime	
Indéterminé		
63 rue Bafia Perier MARSEILLE		--
SSP3987080	atelier de trituration de minerais	
Indéterminé		
None Chateau-Gombert, ancien Moulin Sovaya MARSEILLE		--
SSP3987110	Mr Farine Pierre	
Indéterminé		

None Quai Attaque de l' MARSEILLE		--
SSP3987396	MM Julien-Sauve et Amayer	
Indéterminé		
None Chemin Gare de la MARSEILLE		--
SSP3987443	Claude Fabre	
Indéterminé		
None avenue Panouse de la MARSEILLE		--
SSP3987496	Louis Bley	
En arrêt		
None lieu dit Gallard MARSEILLE		--
SSP3987756	Société des Ciments Lafarge France	
En arrêt		
None Chemin caillols (des) MARSEILLE		--
SSP3989530	Société des Pétroles SHELL-BERRE	
Indéterminé	'Le Constellation'	
213 rue Le Châtelier MARSEILLE		--
SSP3990017	Mr Roger ORIGLIA	
Indéterminé		
None lieu dit Domaine de Luminy MARSEILLE		--
SSP3990619	B Glories et Compagnie	
Indéterminé		
None boulevard Raffineries (des)- Le Canet MARSEILLE		--
SSP3991039	Sté des Grands Travaux de l'Est	
Indéterminé		
None Pont Autonome de Marseille, Hangar n°18 MARSEILLE		--
SSP3991350	SA INTRAMAR	
Indéterminé		
5 rue Guibal MARSEILLE		--
SSP3985332	Ets GAZAN	
Indéterminé		
None rue Condorcet MARSEILLE		--
SSP3986922	Mobil Oil	
Indéterminé		
None Rampe du Cap Pinède MARSEILLE		--
SSP3986961	Jean Corboriou	
En arrêt		
None Chemin Cap Janet du MARSEILLE		--
SSP3987026	Mr gondois et cie	
Indéterminé		

None avenue Toulon de MARSEILLE		--
SSP3987472	Desmarais Frères Total CFR	
Indéterminé	<i>Station Relais de la Barasse</i>	
None Barasse La MARSEILLE		--
SSP3987509	Sté d'Electro-Chimie de la Barasse	
Indéterminé		
None Traverse Commandeur (du) MARSEILLE		--
SSP3988254	MOLLIOTI Paul	
Indéterminé		
None Zone d'aménagement concertée Valentine (de la) MARSEILLE		--
SSP3988418	RNUR (Régie Nationale Usine Renault)	
Indéterminé	<i>Régie Nationale des Usines Renault</i>	
270 Chemin de Saint Pierre MARSEILLE		--
SSP3989420	M. MARTINEZ Thierry, Ets Rapid Remorquage	
Indéterminé	<i>Guillaume NACCI</i>	
293 Chemin Saint-Julien (de) MARSEILLE		--
SSP3989634	Société des Pétroles SHELL-BERRE	
Indéterminé		
None Chemin Saint Loup (De)- La Fauvière MARSEILLE		--
SSP3990141	Société Méditerranéenne d'Exploitation Thermique	
Indéterminé	<i>SOMETH</i>	
None boulevard Viala MARSEILLE		--
SSP3990341	MATRAV SARL Manutention et Transports de Vlande	
Indéterminé	<i>MATRAV</i>	
None route Toulon de MARSEILLE		--
SSP3987537	A. Peironty	
Indéterminé		
None Traverse Butris, les Caillols MARSEILLE		--
SSP3987992	M; Jean Guarnieri, Intercass	
En arrêt		
None Quartier Château Gombert MARSEILLE		--
SSP3989557	SARL SEMABI	
Indéterminé		
None Quartier La Montre MARSEILLE		--
SSP3989835	Scté MILLIAT Frère	
Indéterminé		
11 route Martigues (de) MARSEILLE		--
SSP3990087	Mme veuve JUVENON Antoinette	
Indéterminé		

None lieu dit Chemin de Morgiou MARSEILLE		--
SSP3990432	Auguste Martini	
Indéterminé		
None lieu dit Valentine (La) Eymeris MARSEILLE		--
SSP3990927	Sté Générale des Tuileries de Marseille	
En arrêt		
21 rue Docteur Laënnec MARSEILLE		--
SSP3991076	ETS PREMILLIEUX	
En arrêt		
163 avenue Luminy - Case 902 MARSEILLE		--
SSP3991639	STE GENTA PHARMACEUTICALS EUROPE	
En arrêt		
151 boulevard Danielle Casanova MARSEILLE		--
SSP3992683	Chaudronnerie de Mme Siri	
En arrêt	ENTREPOSE	
54 boulevard Gay-Lussac MARSEILLE		--
SSP3989085	Lycée "La Floride"	
Indéterminé		
25 rue Orient (d') MARSEILLE		--
SSP3992520	S.A.R.L. Polytranservices	
En arrêt		
None Chemin Ruisseau Mirabeau (de) MARSEILLE		--
SSP3990899	METOFER	
Indéterminé		
16 rue Caravelle MARSEILLE		--
SSP3992664	Garage	
Indéterminé		
4 rue Halle Delacroix MARSEILLE		--
SSP3991351	BOUDHAOUIA Khemares	
Indéterminé		
70 route Léon Lachamp MARSEILLE		--
SSP3991643	CNRR UPR 0223 - Laboratoire de Microbiologie Marine	
Indéterminé		
None avenue du Maréchal Juin MARSEILLE		--
SSP3992196	SCAC de Roquefort La Bédoule	
Indéterminé		
None boulevard Roux prolongé de MARSEILLE		--
SSP3984328	JEAN GIRARD	
En arrêt	STATION SERVICE	

None Quai pêcheurs des MARSEILLE		--
SSP3986959	Shell	
Indéterminé		
None Chemin Grande Communication de la MARSEILLE		--
SSP3987098	Sté Verreries Provençales	
Indéterminé		
None boulevard Michelet MARSEILLE		--
SSP3987403	Grawitz et Fils	
En arrêt		
None rue Grignan MARSEILLE		--
SSP3987404	M. de Boris	
Indéterminé		
None Route nationale 8, ND Limite MARSEILLE		--
SSP3987409	Marcel Riera	
Indéterminé		
None Saint Just MARSEILLE		--
SSP3987521	Fabrique de vernis André	
Indéterminé		
56 boulevard Acieries, des MARSEILLE		--
SSP3987846	SINTO	
En arrêt		
45 avenue Saint Jérôme MARSEILLE		--
SSP3988442	Laurenti Simone / Baunus et Pehlivanian	
Indéterminé	<i>Westinghouse Laverie</i>	
5 rue Gulchard MARSEILLE		--
SSP3988774	SARL Carrosserie GUICHARD	
Indéterminé		
162 boulevard Danielie Casanova MARSEILLE		--
SSP3989464	Nouvelle Chaudière	
Indéterminé		
213 boulevard Redon (de) MARSEILLE		--
SSP3990370	Société Béton de France	
En arrêt		
None Quartier Estaque (De l')- Vallon du Tort MARSEILLE		--
SSP3990501	Joseph Carollo	
Indéterminé		
297 avenue Saint Julien de MARSEILLE		--
SSP3986954	Georges Michalinos	
En arrêt		

None Route nationale 7, La Calade MARSEILLE		--
SSP3987413	Purfini Française	
Indéterminé		
None Saint Victor MARSEILLE		--
SSP3987434	Romagnino	
En arrêt	<i>Fonderie de fonte</i>	
29 Chemin Fontaineau, Résidence les Lions MARSEILLE		--
SSP3988580	DEPIERRE Yvan, Syndic d'immeubles	
Indéterminé		
None boulevard Strasbourg MARSEILLE		--
SSP3988629	Postes de Marseille	
Indéterminé		
39 Chemin Merlan (du) MARSEILLE		--
SSP3988912	SARL "Garage du Merlan"	
Indéterminé		
None Quai Arenc (d') MARSEILLE		--
SSP3989940	SA TOTAL compagnie française de raffinage	
Indéterminé		
None Cap Pinède MARSEILLE		--
SSP3990028	ESSO STANDARD + BP + SHELL-BERRE	
Indéterminé		
None Quartier Saint-Joseph MARSEILLE		--
SSP3991146	Compagnie Française de Raffinage TOTAL	
Indéterminé	<i>TOTAL</i>	
None Port Autonome de Marseille MARSEILLE		--
SSP3991644	STE L'AIR LIQUIDE	
Indéterminé		
None Gavotte la MARSEILLE		--
SSP3986952	Mme Vve Orio	
Indéterminé		
30 rue Guichard MARSEILLE		--
SSP3989092	M. Noël TRUPIANO	
Indéterminé		
102 boulevard Pombières (de) MARSEILLE		--
SSP3989563	Société TEMPIER-ROUSTANT	
Indéterminé		
184 Chemin Aygalades (des) MARSEILLE		--
SSP3989772	Mr IBANEZ	
Indéterminé		

None Quartier Crotone (de la) MARSEILLE		--
SSP3990006	La société des constructions métalliques du Midi	
En arrêt		
41 avenue Gare (De La) MARSEILLE		--
SSP3990405	S.O.P.A.D. Société de Produits Alimentaires et Diététiques	
Indéterminé	<i>S.O.P.A.D.</i>	
None Chemin Batarelle (de la) MARSEILLE		--
SSP3990629	Société Piant	
Indéterminé		
None boulevard Pierre Dramard MARSEILLE		--
SSP3988112	Université Aix-Marseille	
Indéterminé	<i>Faculté de médecine secteur nord</i>	
358 Chemin Littoral (du) MARSEILLE		--
SSP3989805	Pressing Philips	
Indéterminé		
None Chemin Fontainieu (du) MARSEILLE		--
SSP3988245	Chemin du Fontainieu, St Joseph, 13014 Marseille	
Indéterminé	<i>Les Roches Claires</i>	
3 boulevard Maison Blanche (de la) MARSEILLE		--
SSP3988809	Postes et télécommunications. Direction Opérationnelle des Télécommunications du Réseau National	
Indéterminé		
None avenue Prado du MARSEILLE		--
SSP3987400	Féraud cadet	
En arrêt		
None Quartier Moureplane (de) MARSEILLE		--
SSP3989899	SA GICA "La générale d'importation, d'exportation et de conditionnement de produits alimentaires"	
Indéterminé		
None rue Provence de MARSEILLE		--
SSP3986728	M. Bonifacio, Marie-Thérèse et Yvette Charmasson	
En arrêt		
None Chemin Saint Jean du Désert MARSEILLE		--
SSP3987541	SARL Teinturerie du Sud, ex Teinturerie-blanchisserie-buanderie Fraissinet et Cie	
Indéterminé		
5 boulevard Chemin Guieu (du) MARSEILLE		--
SSP3990038	Sté ANPAL	
Indéterminé		
None Saint André Forge Cavot MARSEILLE		--
SSP3990459	Société Générale des Tuileries de Marseille Saint Henri	
Indéterminé		

None lieu dit Fondacle- Les Olives MARSEILLE		--
SSP3990494	Laurent et Bremont	
Indéterminé	<i>Carrière de Fondacle</i>	
59 Traverse Viaduc (Du) MARSEILLE		--
SSP3990651	Mrs Gallan Julien et Victor	
Indéterminé		
None lieu dit Vallon Dol MARSEILLE		--
SSP3990902	F GARDIOL	
Indéterminé		
None lieu dit Chemin des Plonniers MARSEILLE		--
SSP3990935	Sté Générale d'Explosif Cheddites	
En arrêt		
None route départementale 8, Saint-Antoine MARSEILLE		--
SSP3990973	KRIKORIAN Jacques et André	
Indéterminé	<i>Station Service</i>	
None Quai Riaux de MARSEILLE		--
SSP3987440	Eugène Desbief	
Indéterminé		
18 Chemin Madrague-Ville (de la) MARSEILLE		--
SSP3988970	Société Industrielle de Trafic Maritime "INTRAMAR"	
Indéterminé		
21 nouvelle route de Cassis MARSEILLE		--
SSP3987501	Sté Générale des Huiles de Pétrole	
Indéterminé		
68 avenue Saint Antoine (du n°68 au n° 70 / 74) MARSEILLE		--
SSP3987343	Mme Toros Krikorian	
En arrêt	<i>Station Service</i>	
None Galerie Marchande Merlan MARSEILLE		--
SSP3991140	STE Photo Service	
Indéterminé		
15 boulevard Dahuoch MARSEILLE		--
SSP3987078	Fonderie de fer Minvielle	
En arrêt		
None rue Géraniuns (des) MARSEILLE		--
SSP3991301	Laboratoire Interrégional de la Direction de la Consommation et de la Répression des Fraudes	
Indéterminé		
71 Chemin Chutes Lavies des MARSEILLE		--
SSP3987546	MM Margerie et Trouin	
En arrêt		

95 Roucas Blanc MARSEILLE		--
SSP3989500	SA PROFERMET	
Indéterminé	<i>Compagnie Française de Raffinage</i>	
None lieu dit Enceinte de l'Usine Fenouil MARSEILLE		--
SSP3990457	Société des Tuileries de Marseille Saint Henri	
Indéterminé		
None lieu dit Vallon Dol MARSEILLE		--
SSP3990823	Sté L'Entreprise Industrielle	
Indéterminé		
None rue Ruisseau Mirabeau du MARSEILLE		--
SSP3987019	Sté anayme des Tuyaux à joints parrallèles (SA TJP)	
Indéterminé		
None Chemin Sainte Marthe (de) MARSEILLE		--
SSP3989681	Shell-Berre (ex ELF distribution)	
Indéterminé		
None boulevard Saint-Loup (de) MARSEILLE		--
SSP3990012	SOPECO, Société des Pétroles et combustibles liquides	
En arrêt		
None Zone d'aménagement concertée Château-Gombert MARSEILLE		--
SSP3991165	Centre Universitaire de St JEROME	
Indéterminé		
None rue Pierre Dravet MARSEILLE		--
SSP3990880	SOMEDAT - groupe STVA (Société des Transports de Véhicules Automobiles) / ex. Sté MAT (Marseille Auto Transport)	
Indéterminé	<i>emprise SNCF de la gare Saint Marcel</i>	
None Quai Pont de Vivaux du MARSEILLE		--
SSP3987497	Sté de Produits Alimentaires et Diététiques (SOPAD)	
En arrêt		
63 boulevard Pins (des) MARSEILLE		--
SSP3989913	Mr Aldo RAFANO	
En arrêt		
None Quai Madrague de Montredon de la MARSEILLE		--
SSP3987388	M. Verminck	
En arrêt	<i>Verrerie</i>	
9 Chemin Roy d'Espagne (Du) // ZA de la Soude MARSEILLE		--
SSP3990121	Société pour l'Application du Polyester à l'Industrie et à la Marine- SAPIMER	
En arrêt	<i>SAPIMER</i>	

None Traverse Chèvre de la MARSEILLE		--
SSP3986881	Jacques Rossignol	
Indéterminé		
15 Quai Arenc d' - îlot 40 MARSEILLE		--
SSP3987292	SADEG	
Indéterminé		
None Quai Montredon de MARSEILLE		--
SSP3987393	Louis et Achille Daniel	
En arrêt		
None Quai Canet du MARSEILLE		--
SSP3987452	Les Aciéries de Longwy	
Indéterminé		
None Chemin Saint Loup à la Pomme de MARSEILLE		--
SSP3987494	Entreprise de béton armé et maçonnerie JB Abeto	
En arrêt		
None Chemin Colline Saint Joseph de la MARSEILLE		--
SSP3987495	Sté Commerciale du Cabot	
En arrêt		
None Quai Pomme de la MARSEILLE		--
SSP3987526	Sté Provençale des Lubrifiants Nationaux Prolub	
En arrêt		
None avenue Louis de Boisbodran, 13316 Marseille MARSEILLE		--
SSP3988532	SA ALUSUISSE-France	
Indéterminé		
None Immeuble "La Grognarde" à la Pomme MARSEILLE		--
SSP3988579	Société d'administration d'Immeuble SITG	
Indéterminé		
None Quartier Gibbes de MARSEILLE		--
SSP3986987	Leujeune et Cie	
En arrêt	raffinerie de soufre	

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL à moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

60 Boulevard Rolland Dorgelès 13001 MARSEILLE 01

238 mètres

Station service R D'Orgelès

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006402455>

STATION ELF

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006407386>



Préfecture : Bouches-du-Rhône

Commune : MARSEILLE 15

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

160 Rue le chatelier
13015 MARSEILLE 15

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à
des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
Inondations et/ou Coulées de Boue	10/11/2012	11/11/2012	20/02/2013	28/02/2013	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	21/08/1995	23/08/1995	08/01/1996	28/01/1996	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/10/1997	06/10/1997	12/03/1998	28/03/1998	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	20/10/1999	21/10/1999	03/03/2000	19/03/2000	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	19/09/2000	19/09/2000	06/11/2000	22/11/2000	☐ OUI	☐ NON
Sécheresse	01/07/2019	30/09/2019	28/07/2020	03/09/2020	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	16/09/2009	16/09/2009	10/11/2009	14/11/2009	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	22/10/2019	23/10/2019	30/10/2019	31/10/2019	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	10/09/1989	11/09/1989	08/01/1990	07/02/1990	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/08/1986	27/08/1986	11/12/1986	09/01/1987	☐ OUI	☐ NON
Sécheresse	01/07/2017	30/09/2017	10/07/2018	27/07/2018	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/08/1996	26/08/1996	01/10/1996	17/10/1996	☐ OUI	☐ NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	31/05/2021	29/09/2021	10/07/2022	25/07/2022	☐ OUI	☐ NON
Sécheresse	01/01/2006	31/03/2006	11/06/2008	14/06/2008	☐ OUI	☐ NON
Sécheresse	01/01/2002	30/06/2002	25/08/2004	26/08/2004	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1988	05/10/1988	20/04/1989	13/05/1989	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	07/09/1998	07/09/1998	29/12/1998	13/01/1999	☐ OUI	☐ NON
Sécheresse	31/03/2022	29/09/2022	02/04/2023	02/05/2023	☐ OUI	☐ NON
Sécheresse	01/07/2007	30/09/2007	07/08/2008	13/08/2008	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	03/10/2021	05/10/2021	15/10/2021	17/10/2021	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	14/01/1987	14/01/1987	02/12/1987	16/01/1988	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/09/1991	26/09/1991	21/08/1992	23/08/1992	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	14/12/2008	14/12/2008	17/04/2009	22/04/2009	☐ OUI	☐ NON
Sécheresse	01/01/2008	31/03/2008	16/10/2009	21/10/2009	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	02/12/2003	12/12/2003	13/12/2003	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/1993	24/09/1993	11/10/1993	12/10/1993	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/06/1992	24/06/1992	04/02/1993	27/02/1993	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	12/09/2004	12/09/2004	11/01/2005	01/02/2005	☐ OUI	☐ NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI	☐ NON
Sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	25/01/1993	07/02/1993	☐ OUI	☐ NON
Mouvement de Terrain	01/10/1994	31/10/1994	17/06/1996	09/07/1996	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/02/1989	26/02/1989	13/06/1989	21/06/1989	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	16/08/2022	16/08/2022	18/09/2022	11/10/2022	☐ OUI	☐ NON
Sécheresse	01/01/1998	30/06/1998	27/12/2000	29/12/2000	☐ OUI	☐ NON

Catastrophe naturelle

Inondations et/ou Coulées de Boue

Sécheresse

Début**Fin****Arrêté****Jo du****Indemnisation**

13/10/1991

14/10/1991

21/09/1992

15/10/1992

☐ OUI ☐ NON

01/07/2016

30/09/2016

25/07/2017

01/09/2017

☐ OUI ☐ NON

Etabli le :

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



Accréditation
n°4-0557
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
www.cofrac.fr



N° de certification
B2C - 0452

CERTIFICATION DE PERSONNES

attribuée à :

Frédéric BAROUH

Dans les domaines suivants :

Amiante sans mention - Secteur B : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Obtenu le : 28/05/2021

Valable jusqu'au : 27/05/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Plomb sans mention - Secteur A : Certification de personnes réalisant des constats de risque d'exposition au plomb (CREP)

Obtenu le : 30/06/2021

Valable jusqu'au : 29/06/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Energie sans mention (DPE) - Secteur D : certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique

Obtenu le : 30/06/2021

Valable jusqu'au : 29/06/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Electricité - Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenu le : 28/05/2021

Valable jusqu'au : 27/05/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Gaz - Secteur E : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures de gaz

Obtenu le : 28/05/2021

Valable jusqu'au : 27/05/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Termites - Secteur C : certification des personnes réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment, en métropole

Obtenu le : 28/05/2021

Valable jusqu'au : 27/05/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 30 juin 2021

Responsable qualité,
Sandrine SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

COURTIER
PROTEXI ASSURANCES
 CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
 293 COURS DE LA SOMME
 33800 BORDEAUX
 ☎ 08 25 16 71 77
 ☎ 05 56 92 28 82
 N°ORIAS 07 002 895 (PROTEXI ASSURANCES)
 Site ORIAS www.orias.fr



DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
 2332 ROUTE DE MARSEILLE

83470 SAINT MAXIMIM LA STE BEAUME

Votre contrat

Bordeaux, le 30 Décembre 2022

Responsabilité Civile Prestataire

Diagnosticteur immobilier et expert

Souscrit le 01/01/2023

Vos références

Contrat 3250734

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES

Est titulaire du contrat d'assurance n° 3250734 ayant pris effet le 01/01/2023 .

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

ACTIVITES A	ACTIVITES B dont ACTIVITES A	ACTIVITES C dont ACTIVITES A & B
- Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP) - Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP) - L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante, - Le dossier Technique Amiante (DTA) - Le Diagnostic Amiante avant-vente - Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA), - Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP) - L'état relatif à la présence de termites - L'état parasitaire (Mérules, Vrillettes, Lyctus) - Information sur la présence de Mérule (Loi Alur) - Le diagnostic Légionelle - L'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP	- Le formateur, l'examineur, le certificateur diagnostic, - La détection de l'humidité et des fuites d'eau non destructive, - Le diagnostic sécurité piscine, - Le diagnostic amiante avant travaux/démolition, - Le diagnostic de repérage de l'amiante sur les navires, et sur les matériels roulants ferroviaires, - Le contrôle visuel après travaux de retrait MPCA, - Le contrôle de la qualité de l'air, de la concentration en fibre d'amiante dans	- La recherche de plomb avant travaux ou démolition, - Le diagnostic plomb dans l'eau, métaux lourds, - Le contrôle visuel après travaux plomb, - Le diagnostic acoustique - Le diagnostic Radon, - Le diagnostic géothermie G, - Le diagnostic Monoxyde de Carbone, - Le diagnostic et le conseil relatifs à la gestion des Produits, Equipements, Matériaux, et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation des bâtiments dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire (PEMD 2022),



▪ L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP ▪ La vérification initiale, et périodique gaz/électricité ▪ Diagnostic assainissement collectif et non collectif ▪ Le diagnostic humidité, ▪ La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité ▪ Le diagnostic accessibilité handicapé, ▪ Le diagnostic de la performance numérique, ▪ Le diagnostic Eco Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné : normes d'habitabilité ▪ Le diagnostic Loi Boutin, Loi Scellier, Loi Carrez, ▪ Le mesurage de la surface habitable, et d'habitabilité, ▪ La coordination SPS, ▪ L'Etat des Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS) ▪ L'état des risques et pollution ERP ▪ Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) ▪ Réalisations de bilans thermiques par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge ▪ La mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques, ▪ La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT 2012/2020 ▪ Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiment, ▪ Qualification 8722 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques, ▪ L'étude thermiques RT 2005/2012/2020, et bâtiments existants, ▪ L'Analyse du Cycle de Vie du Bâtiment (ACV) ▪ L'audit énergétique de maison individuelle (Formation FEEBAT) ▪ L'état des lieux locatifs, dont celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité, et dans le cadre de l'établissement d'un prêt, ▪ L'assistance à la réception de logement	l'air ; mesure d'empoussièrement, ▪ Le conseil en économie et maîtrise de l'énergie à L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE TRAVAUX ▪ Le diagnostic ascenseur, ▪ Le diagnostic contrôle de sécurité des Aires de jeux ▪ Le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien ▪ Le diagnostic pathologique des bâtiments, après examen technique ▪ L'expertise et l'estimation de valeur vénale et locatif, expertise amiable ▪ Le diagnostic Mâchefer avant travaux et démolition ▪ L'assistance, le conseil, le contrôle, la certification de la mise en place de la modélisation numérique du bâtiment (BIM)	▪ Le diagnostic de la pollution des sols, ▪ Fourniture et/ou pose de détecteurs de fumée (DAAF), ▪ Diagnostic Voiries -Amiante-HAP-Silice, ▪ Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon spécification APSAD D19, ▪ Contrôle des installation et équipement incendie ▪ Contrôle initial et périodique des installations d'électricité, de gaz, de engins de levage et de chantier ▪ Le Diagnostic Technique Global (DTG), ▪ Le Document d'Evaluation Unique des Risques d'Entreprise (DUE) pour le compte des syndicats et gestionnaires d'immeuble ▪ La réalisation de l'état descriptif de division, millièmes-tantième ▪ L'audit énergétique copropriété ▪ Contrôle des travaux d'isolation des combles, ▪ L'état Risques et Environnement pour les aléas naturels, miniers, ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution, ▪ Les Diagnostics de conformité de matériels de radio protection PCR ▪ Missions d'Expert en Rénovation Energétique ERE ▪ Le Diagnostic pour les missions de dépôt de Permis de Travaux ▪ Les fans tests, test par infiltrométrie des installations soumises à l'extinction automatique à gaz IEAG, norme ISO 14520 ▪ L'Etude Environnementale et Thermique RE 2020, et bâtiments existants, ▪ La délivrance de l'attestation de la Réglementation Environnementale RE 2020, ▪ Le Contrôle des Ventilations Mécaniques VMC lié à la RE 2020.. ▪ ▪
--	---	--



La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume BORIE, Directeur Général Délégué

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'GBORIE'.

Nature des garanties

Nature des garanties	OPTION 2	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériel et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)		9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont:</u>		9 000 000 € par année d'assurance
Dommages corporels		
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus		1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) Article 3.1 des CG	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	1 500 000 € par année d'assurance dont 800 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autre que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des CG)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents / médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

CG: conditions générales du contrat

Vos références
Contrat 3250734

